



LA Prestation nationale pour enfants

RAPPORT D'ÉTAPE : 2003



Les enfants sont au cœur de la prestation nationale pour enfants



LA Prestation nationale pour enfants

RAPPORT D'ÉTAPE : 2003



Mars 2005

Le présent document peut être également consulté sur le site Web fédéral/provincial/territorial à l'adresse :
<http://www.prestationnationalepourenfants.ca>

No du catalogue : SP-119-03-05F

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 2005

N° de cat. : SD15-1/2003F-PDF

ISBN : 0-662-79265-3

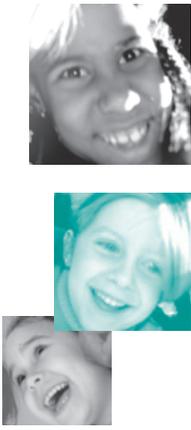
The English version of this document is available upon request.



Table des matières

Message des ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables des services sociaux	i
Sommaire	iii
Chapitre 1 : Introduction	1
Chapitre 2 : En quoi consiste la Prestation nationale pour enfants?.....	3
Chapitre 3 : Supplément de la Prestation nationale pour enfants.....	7
Chapitre 4 : Composantes de l'initiative de la Prestation nationale pour enfants.....	13
Chapitre 5 : L'initiative de la Prestation nationale pour enfants et les Premières nations.....	25
Chapitre 6 : Perspectives	31
Liste des annexes	
Annexe 1 : Glossaire	33
Annexe 2 : Réinvestissements et investissements liés à la PNE par les provinces et territoires et par les Premières nations	35





Message des ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables des services sociaux

Les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables des services sociaux¹ se sont engagés à rendre compte aux Canadiens et aux Canadiennes des progrès réalisés dans le cadre de la Prestation nationale pour enfants (PNE). Le présent rapport, intitulé *La Prestation nationale pour enfants – Rapport d'étape : 2003*, est le cinquième d'une série de rapports d'étape remis par les ministres depuis le lancement de la PNE en 1998.

Les gouvernements savent qu'un bon départ dans la vie est crucial et que la pauvreté chez les enfants comporte des conséquences à long terme tant pour les enfants que pour la société en général. La PNE est fondée sur le principe selon lequel la situation des familles est meilleure lorsque les parents sont soutenus dans leurs efforts pour participer au marché du travail. Il s'agit de l'approche à long terme qui s'est révélée la plus efficace pour réduire l'incidence de faible revenu chez les familles. La PNE vient appuyer les parents et les enfants en créant un régime national stable de prestations pour les enfants et en améliorant les mesures de soutien et les services offerts aux familles à faible revenu avec enfants.

Le rapport de 2003 présente des renseignements à jour sur les activités des gouvernements

fédéral, provinciaux et territoriaux du Canada et celles des Premières nations, en vue d'améliorer le bien-être des enfants de familles à faible revenu.

Le rapport fournit notamment des renseignements détaillés sur la contribution du gouvernement du Canada à la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE) et au Supplément de la PNE, qui est une composante de la PFCE, de même que la contribution que les gouvernements provinciaux et territoriaux et les Premières nations offrent par l'entremise de leur programmes et services, dans le cadre de l'initiative conjointe de la PNE. Le rapport a été préparé par un groupe de travail formé de représentants des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.

En tant que ministres responsables des services sociaux au Canada, nous demeurons engagés à rendre compte des progrès de la PNE au regard de l'atteinte de ses objectifs. Nous comptons poursuivre notre travail de collaboration en vue de satisfaire les besoins des familles et des enfants canadiens et nous continuerons à rendre compte régulièrement des progrès réalisés.

Les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables des services sociaux

¹ Le gouvernement du Québec a déclaré être d'accord avec les principes fondamentaux de la PNE. Le Québec a choisi de ne pas participer à la PNE parce qu'il souhaite conserver le contrôle du soutien du revenu pour les enfants du Québec, mais il a adopté une démarche comparable à la PNE. Dans le présent rapport, toutes références à des dispositions conjointes des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux n'incluent pas le Québec.



Sommaire

La Prestation nationale pour enfants (PNE) est une initiative conjointe des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux du Canada², qui comprend une composante pour les Premières nations.

L'initiative de la PNE comporte trois objectifs :

- aider à prévenir et à réduire l'étendue de la pauvreté chez les enfants;
- favoriser la participation au marché du travail en veillant à ce qu'il soit toujours plus avantageux de travailler pour les familles;
- réduire les chevauchements et le double emploi en harmonisant les objectifs des programmes et des prestations et en simplifiant l'administration.

Le présent rapport, intitulé *La Prestation nationale pour enfants – Rapport d'étape : 2003*, est le cinquième d'une série de rapports destinés aux Canadiens et aux Canadiennes depuis l'instauration de la PNE en juillet 1998. Ce rapport est un élément clé du Cadre de gestion et de responsabilités de la Prestation

nationale pour enfants, car il répond à un engagement des ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables des services sociaux, qui ont promis de rendre compte chaque année aux Canadiens et aux Canadiennes des progrès réalisés dans le cadre de l'initiative.

La PNE permet au gouvernement du Canada, par le biais du Supplément de la PNE de la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE), de fournir directement des prestations aux familles à faible revenu avec enfants. En outre, les provinces, les territoires et les Premières nations offrent d'autres programmes et services aux familles à faible revenu avec enfants de leurs collectivités.

Le chapitre 3 présente de l'information relative à la contribution du gouvernement du Canada par le biais du Supplément de la PNE. La participation fédérale au Supplément est passée à 2,4 milliards de dollars pour l'année du programme se terminant en juin 2003. Pendant cette période, 1,5 million de familles comptant 2,7 millions d'enfants ont bénéficié du Supplément de la PNE.

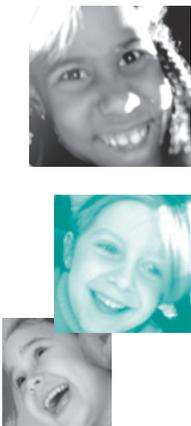
² Le gouvernement du Québec a déclaré être d'accord avec les principes fondamentaux de la PNE. Le Québec a choisi de ne pas participer à la PNE parce qu'il souhaite conserver le contrôle du soutien du revenu pour les enfants du Québec, mais il a adopté une démarche comparable à la PNE. Dans le présent rapport, toutes références à des dispositions conjointes des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux n'incluent pas le Québec.

Les chapitres 4 et 5, et l'annexe 2 donnent des renseignements exhaustifs sur les réinvestissements et les investissements des provinces, des territoires et des Premières nations dans des programmes et des services destinés aux enfants et à la famille. Ceux-ci sont estimés à 764,2 millions de dollars pour 2002-2003 et à 816,6 millions de dollars pour 2003-2004. Le chapitre 4 présente également des renseignements détaillés sur les méthodes que les provinces et les territoires utilisent pour remplacer les prestations d'aide sociale pour les enfants à l'aide de la PNE.

Le chapitre 5 porte sur les Premières nations et la PNE. Il décrit la collaboration, dans le cadre de l'initiative de la PNE, du gouvernement du Canada et de quelque 600 Premières nations en vue de répondre aux besoins des familles à faible revenu vivant sur les réserves. Les réinvestissements et les investissements des Premières nations dans des programmes et des services sont estimés à 56,0 millions de dollars en 2002-2003 et à 60,2 millions de dollars en 2003-2004.

Toutes les administrations restent déterminées à améliorer la situation des familles au Canada et à informer les Canadiens et les Canadiennes des progrès réalisés.





Chapitre 1

Introduction

En 1998, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables des services sociaux au Canada³ ont lancé l'initiative de la Prestation nationale pour enfants (PNE), dans le cadre du Programme d'action national pour les enfants, selon lequel la participation des Canadiens et des Canadiennes de toutes les régions du pays aide à assurer un bon départ dans la vie aux enfants canadiens et de doter les familles avec enfants des outils dont elles ont besoin pour élever leurs enfants.

Le document *La Prestation nationale pour enfants – Rapport d'étape : 2003* est un élément clé du Cadre de gestion et de responsabilités de la Prestation nationale pour enfants⁴, car il répond à un engagement des ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables des services sociaux, à rendre compte chaque année aux Canadiens et aux Canadiennes des progrès réalisés dans le cadre de cette initiative.

Ce cinquième rapport de la PNE décrit les composantes fédérales, provinciales, territoriales et des Premières nations de cette initiative sans précédent. Le chapitre 2 donne un aperçu sommaire de chaque composante, et le chapitre 3 s'articule autour du Supplément de la PNE dans le cadre du régime de prestations fédérales pour

les enfants, pour les années du programme 2002-2003 et 2003-2004. Le chapitre 4 donne des renseignements complets sur les investissements et les réinvestissements des provinces, des territoires et des Premières nations dans les programmes et les services au cours des exercices financiers de 2000-2001 et de 2001-2002 et les montants estimatifs pour les exercices financiers de 2002-2003 et de 2003-2004. Le chapitre 5 décrit la façon dont les Premières nations et le gouvernement fédéral répondent conjointement aux besoins des familles à faible revenu avec enfants dans les réserves grâce aux réinvestissements et aux investissements liés à la PNE pour les Premières nations.

Une analyse des impacts de la PNE, basée sur les données de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) de 2001, sera publiée séparément.

Il est établi que la PNE aide les familles à améliorer leur situation économique. À mesure que la PNE progresse, les investissements et les réinvestissements supplémentaires qu'on effectue actuellement contribueront à aider les familles à quitter l'aide sociale et à améliorer la situation des enfants des familles à faible revenu.

³ Le gouvernement du Québec a déclaré être d'accord avec les principes fondamentaux de la Prestation nationale pour enfants (PNE). Le Québec a choisi de ne pas participer à la PNE parce qu'il souhaite conserver le contrôle du soutien du revenu pour les enfants du Québec, mais il a adopté une démarche comparable. Dans le présent rapport, toutes références à des dispositions conjointes des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux n'incluent pas le Québec.

⁴ Pour en savoir davantage sur ce cadre, veuillez vous reporter à la section *Archives* du site Web de la PNE à l'adresse suivante : <http://www.prestationnationalepourenfants.ca>



Chapitre 2

En quoi consiste la Prestation nationale pour enfants?

L'initiative de la Prestation nationale pour enfants (PNE) est une approche conjointe adoptée par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux pour appuyer les enfants canadiens de familles à faible revenu. L'initiative repose sur une approche à plusieurs volets qui reconnaît que le soutien du revenu et toute une gamme de prestations et de services sont essentiels à la réussite à long terme.

La PNE comporte trois objectifs :

1. aider à prévenir et à réduire l'étendue de la pauvreté chez les enfants;
2. favoriser la participation au marché du travail en veillant à ce qu'il soit toujours plus avantageux, pour les familles, de travailler;
3. réduire les chevauchements et le double emploi en harmonisant les objectifs des programmes et les prestations, et en simplifiant l'administration.

Le mur de l'aide sociale

Les gouvernements offrent une gamme de prestations et de services aux gens bénéficiaires de l'aide sociale, pour les aider à répondre aux besoins de leur famille, notamment des prestations de revenu de base pour les enfants, des incitatifs financiers au travail pour les parents ainsi que le prolongement des

prestations supplémentaires pour les soins dentaires et les soins de la vue et de l'assurance-médicaments. Avant le lancement de la PNE en 1998, il n'y avait que très peu de coordination entre le système fédéral, qui attribuait les prestations pour les enfants par l'entremise du régime d'impôt sur le revenu, et les régimes territoriaux et provinciaux, qui versaient des prestations pour les enfants par l'entremise des programmes d'aide sociale.

À l'époque, beaucoup de familles à faible revenu qui quittaient l'aide sociale pour s'intégrer au marché du travail perdaient bon nombre de ces prestations, voir l'ensemble d'entre elles, en acceptant un emploi rémunéré. Les familles bénéficiaires de l'aide sociale qui parvenaient à trouver un travail rémunéré voyaient souvent leur revenu disponible global n'augmenter que légèrement et parfois même diminuer. En plus de renoncer aux prestations pour les enfants et à d'autres avantages non monétaires, elles devaient également payer de l'impôt et assumer les coûts liés à l'emploi à partir d'un salaire habituellement bas⁵. Les parents étaient donc souvent réticents à chercher du travail parce que s'ils travaillaient, leur situation financière empirait par rapport à ce qu'elle était au moment où ils étaient bénéficiaires de l'aide sociale. Par ses programmes, le gouvernement a créé, sans le vouloir, le « mur de l'aide sociale » : un ensemble de contre-incitations à

⁵ K. Battle et M. Mendelson (2001). « Benefits for Children : Canada » dans *Benefits for Children : A Four Country Study*, K. Battle et M. Mendelson, éd. Ottawa : Caledon Institute of Social Policy, pages 93-186.

l'intégration de la main-d'œuvre, qui rendait la possibilité de quitter l'aide sociale moins viable, sur le plan financier, pour les parents.

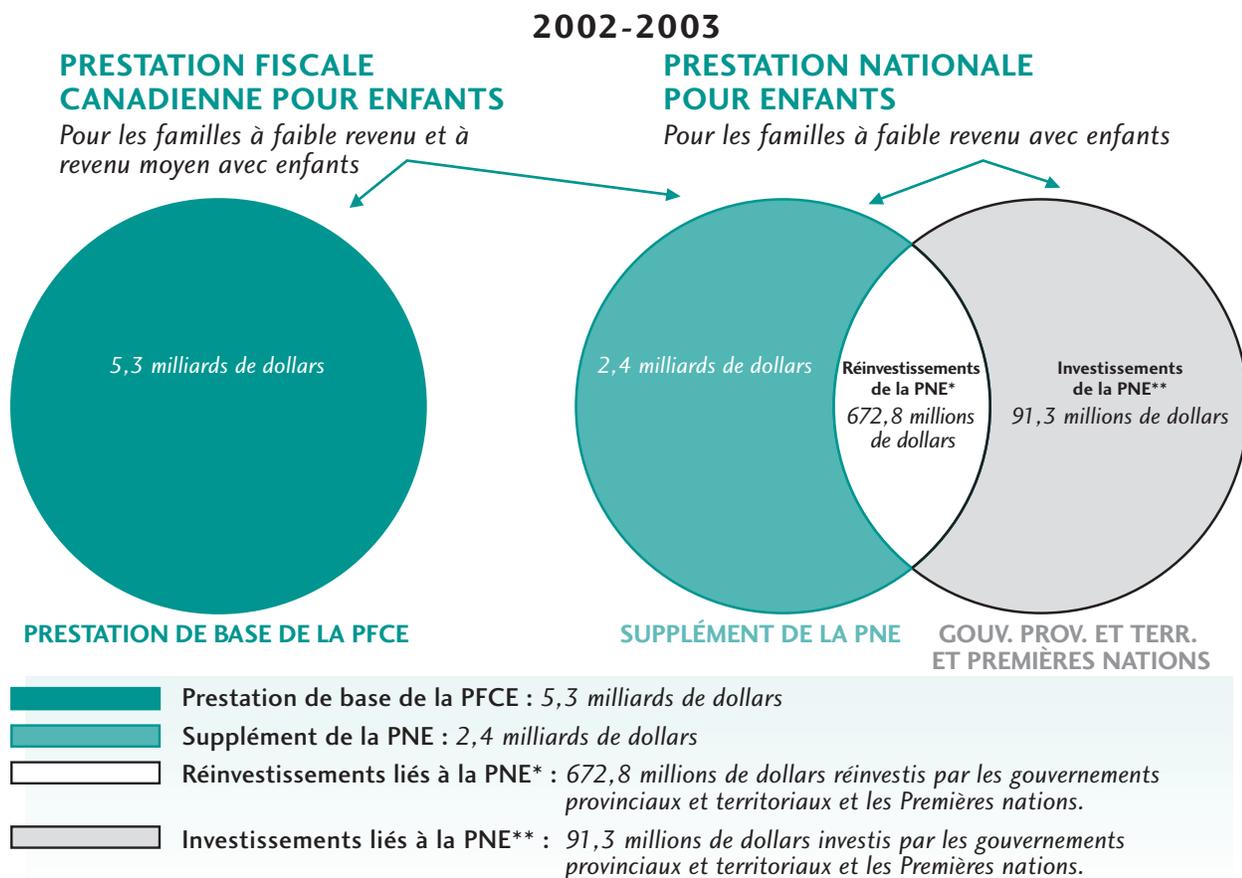
La PNE en action

La PNE a pour objet de réduire le « mur de l'aide sociale » en assurant que la situation financière des familles s'améliore lorsqu'elles quittent l'aide sociale pour travailler. Elle est conçue pour venir en aide aux parents qui choisissent de retourner travailler et pour aider les parents à faible revenu déjà sur le marché du travail à y demeurer, en réduisant le rôle de l'aide sociale

quant aux prestations de soutien du revenu de base pour enfants.

On travaille à intégrer les régimes fédéral, provinciaux et territoriaux de soutien du revenu pour les enfants en vue de constituer un régime national de prestations pour les enfants en fonction du revenu, autant pour les familles bénéficiaires de l'aide sociale, que pour les familles de travailleurs à faible revenu. L'initiative associe deux éléments importants : les prestations mensuelles versées aux familles à faible revenu avec enfants ainsi que les prestations et les services conçus et offerts par les provinces, les territoires et les Premières nations pour répondre aux besoins des ménages à faible revenu avec enfants.

Figure 1 – Mode de fonctionnement de la PNE



* Les fonds de réinvestissement comprennent les économies réalisées dans les programmes d'aide sociale et de prestations aux enfants, et, dans certaines provinces ou dans certains territoires, les recouvrements au titre des Allocations spéciales pour enfants (ASE). Veuillez consulter l'annexe 2 pour plus d'information.

** Les fonds d'investissement représentent les montants supplémentaires, en plus des fonds de réinvestissement, que certains territoires et provinces décident d'affecter les initiatives liées à la PNE. Veuillez consulter l'annexe 2 pour plus d'information.



La contribution du gouvernement fédéral à l'initiative de la PNE

Le gouvernement du Canada apporte sa contribution à l'initiative de la PNE en ajoutant un supplément à son programme de Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE). En plus de la prestation de base de la PFCE, qui est destinée aux familles à faible revenu et à revenu moyen avec enfants, le Supplément de la PNE fournit un appui additionnel aux familles à faible revenu avec enfants. La prestation de base et le Supplément de la PNE sont versés chaque mois et varient en fonction du revenu établi à partir des renseignements que le parent donne en produisant sa déclaration de revenus. Les prestations de base de la PFCE et le Supplément de la PNE sont versés aux familles admissibles, peu importe si les parents travaillent ou reçoivent de l'aide sociale.

Contributions des gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi que des Premières nations

Dans le cadre de l'initiative de la PNE, l'approche concertée, qui consiste à verser des prestations pour enfants aux familles à faible revenu avec enfants, offre la possibilité aux provinces et aux territoires de modifier leur régime de soutien du revenu de la façon la mieux adaptée aux besoins des familles à faible revenu dans leur province ou territoire.

La plupart des provinces et des territoires ont ajusté les prestations pour enfants ou d'aide sociale versées d'un montant équivalant au Supplément de la PNE qui est réinvesti pour

appuyer les initiatives de la PNE. Ceci a permis aux familles bénéficiaires de l'aide sociale de conserver les mêmes prestations totales qu'auparavant, tout en assurant des fonds supplémentaires pour de nouveaux programmes provinciaux et territoriaux ou des programmes provinciaux et territoriaux améliorés à l'intention des familles à faible revenu avec enfants. Depuis l'instauration de l'initiative de la PNE, un certain nombre d'approches portant sur le rajustement de l'aide sociale et des prestations pour enfants ont été adoptées. On trouvera plus d'information sur ces approches au chapitre 4.

Les provinces, les territoires et les Premières nations peuvent également investir d'autres fonds dans des prestations et des services aux objectifs conformes à ceux de la PNE. Les provinces, les territoires et les Premières nations se servent de fonds de réinvestissement et d'investissement pour financer les programmes et les services de la PNE. Ces programmes et services s'ajoutent à d'autres programmes que les provinces et les territoires ont déjà mis en place depuis longtemps afin de favoriser le développement de l'enfant et d'aider les familles à faible revenu. En 2002-2003, les investissements et les réinvestissements dans l'initiative de la PNE, pour toutes les provinces, tous les territoires et toutes les Premières nations ont atteint 764,2 millions de dollars en tout.

Les programmes et de services offerts par les provinces et les territoires se regroupent en six catégories :

- les prestations pour enfants et les suppléments de revenu gagné;
- les initiatives de garde d'enfants et de garderies;
- les services à la petite enfance et les services aux enfants à risque;

- les prestations d'assurance-maladie complémentaires;
- les initiatives jeunesse;
- d'autres programmes, prestations et services liés à la PNE (p. ex., des programmes d'alphabétisation et de soutien à l'emploi).

Les réinvestissements et les investissements des Premières nations couvrent un éventail de secteurs élargi et tombent dans cinq grandes catégories :

- les services de garde d'enfants et les garderies;
- l'alimentation des enfants;
- le développement de la petite enfance;
- les possibilités d'emploi et les programmes de formation;
- l'enrichissement communautaire.

L'initiative de la PNE laisse aux provinces, aux territoires et aux Premières nations la souplesse nécessaire pour ajuster leurs programmes et leurs services en fonction des besoins précis des familles à faible revenu qui vivent dans ces régions. Grâce aux fonds de réinvestissement et d'investissement, les provinces, les territoires et les Premières nations ont pu améliorer les programmes déjà en place et en établir de nouveaux. Ils ont également pu instaurer de nouvelles prestations et de nouveaux services en vue de satisfaire les besoins précis des familles qui résident dans leur province ou territoire, tout en réalisant les objectifs de l'initiative nationale.

De plus, la conception des programmes et des services a beaucoup profité du partage des connaissances et de l'expérience entre les gouvernements. Les provinces, les territoires et les Premières nations offrent maintenant de nouveaux programmes et des programmes améliorés en vue d'assurer à toutes les familles à faible revenu avec enfants les services et l'appui qui atténuent les effets néfastes de la pauvreté et encouragent l'intégration au marché du travail.





Chapitre 3

Supplément de la Prestation nationale pour enfants

Régime fédéral de prestations pour enfants

Le gouvernement du Canada verse depuis longtemps des prestations pour enfants aux familles canadiennes. Dès 1918, le gouvernement avait établi une Exemption d'impôt pour enfants. Cette mesure a été suivie par l'instauration des Allocations familiales ainsi que de différents types de mesures fiscales pour enfants, destinées à offrir un soutien financier aux parents.

Depuis juillet 1998, le gouvernement du Canada fournit une aide financière directe aux familles avec enfants par le biais de la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE). Il s'agit d'une prestation conçue pour aider les familles à assumer les coûts associés à élever des enfants, sous forme d'un montant non imposable versé mensuellement aux familles ayant des enfants, établi en fonction du revenu familial net, du nombre d'enfants et de l'âge de ceux-ci.

L'évolution des prestations fédérales pour enfants au Canada

1918 – Exemption d'impôt pour enfants : Une exemption qui procurait des économies d'impôt proportionnelles au revenu imposable. Elle ne s'appliquait pas aux familles qui ne payaient pas d'impôt sur le revenu.

1945 – Allocations familiales : Une prestation qui était versée à toutes les familles canadiennes comptant des enfants à charge.

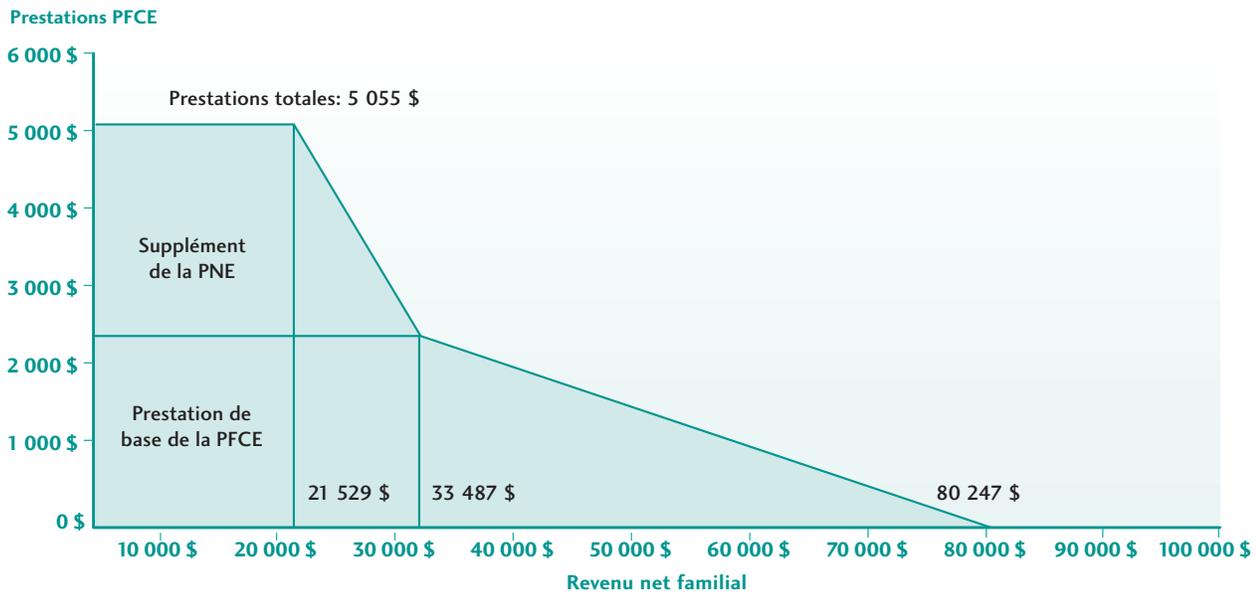
1973 – Le montant des Allocations familiales a triplé, il était indexé au coût de la vie et devenait imposable.

1978 – Crédit d'impôt remboursable pour enfants : Cette prestation pour enfants était ciblée et liée au revenu, versée par l'entremise du système fiscal, qui accordait un crédit maximal aux familles à faible revenu et un montant décroissant aux familles à revenu moyen. Aucun crédit n'était accordé aux familles à revenu élevé.

1993 – Prestation fiscale pour enfants : Cette prestation qui regroupait les crédits d'impôt pour enfants remboursables et non remboursables et les allocations familiales en une allocation mensuelle unique fondée sur le nombre d'enfants et le revenu familial. Elle comprenait également le Supplément au revenu gagné (SARG), qui s'ajoutait aux prestations des familles de travailleurs à faible revenu. En 1993, les dépenses fédérales en matière de prestations pour enfants, y compris le SARG, totalisaient 5,1 milliards de dollars.

1998 – Supplément de la Prestation nationale pour enfants (PNE) : Le Supplément de la PNE remplaçait le SARG, qui était versé uniquement aux familles de travailleurs à faible revenu. Ce supplément, qui fait partie du nouveau programme des Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE) est versé à toutes les familles à faible revenu.

Figure 2 – La Prestation fiscale canadienne pour enfants pour une famille de deux enfants (juillet 2003 à juin 2004)



Remarque : Les prestations ne comprennent pas le montant supplémentaire accordé pour les enfants de moins de sept ans à l'égard desquels aucune dépense de service de garde n'a été réclamée. Ce montant a augmenté pour passer à 232 \$ par enfant pour l'année de programme 2003-2004 et à 239 \$ par enfant pour 2004-2005.

La PFCE comporte deux composantes principales : la prestation de base de la PFCE, qui est versée aux familles à faible revenu et à revenu moyen avec enfants, et le Supplément de la Prestation nationale pour enfants (PNE), une prestation supplémentaire versée aux familles à faible revenu. Les familles canadiennes avec enfants admissibles reçoivent la prestation de base de la PFCE et le Supplément de la PNE dans un versement mensuel unique. Entre juillet 2002 et juin 2003, environ 3,0 millions de familles comptant 5,5 millions d'enfants ont reçu la prestation de base de la PFCE.

La figure 2 illustre la structure de la PFCE pour une famille de deux enfants, en juillet 2003. Pour l'année du programme 2003-2004 (de juillet 2003 à juin 2004), les familles de deux enfants dont le revenu net était inférieur à 21 529 \$ recevaient la prestation maximum, soit 5 055 \$. En vertu de la structure de la PFCE, toutes les familles qui touchent le Supplément de la PNE reçoivent le

maximum de la prestation de base de la PFCE. Une famille qui gagne un revenu net supérieur à 21 529 \$ mais inférieur à 33 487 \$, continue de recevoir le maximum de la prestation de base de la PFCE, mais le montant du Supplément de la PNE auquel elle a droit diminue à mesure que son revenu familial augmente. Une famille qui gagne un revenu net situé entre 33 487 \$ et 80 247 \$ reçoit uniquement la prestation de base de la PFCE. Le montant de cette prestation diminue également à mesure que le revenu familial augmente.

Aide fédérale aux familles à faible revenu ayant des enfants

Le Supplément de la PNE représente la contribution du gouvernement du Canada à l'initiative de la PNE. Pour respecter son engagement pris à l'égard des familles à faible revenu, le gouvernement du Canada a augmenté



considérablement sa contribution pour soutenir les familles à faible revenu depuis l'instauration de la PFCE. Comme première contribution à l'initiative de la PNE, le gouvernement du Canada affectait 850 millions de dollars par année au nouveau Supplément de la PNE, en plus des 5,1 milliards de dollars par année déjà consacrés à l'ancienne Prestation fiscale pour enfants.

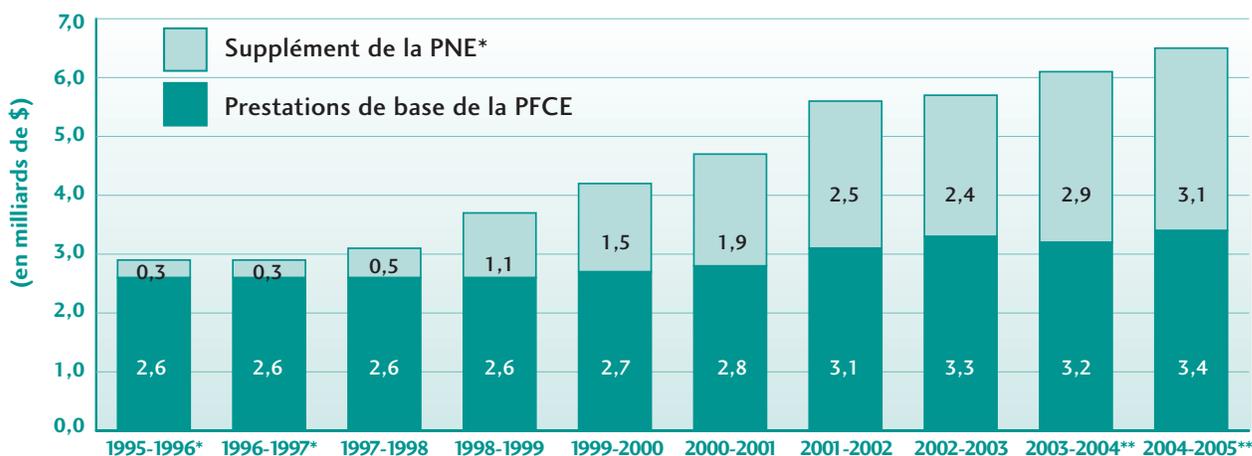
On a annoncé d'autres investissements dans le programme dans les budgets du gouvernement fédéral de 1998 et de 1999. En 2000, le gouvernement fédéral s'est engagé à rétablir l'indexation complète des prestations et des niveaux de revenu qui déterminent l'admissibilité des familles aux prestations. Grâce à l'indexation, l'augmentation des prestations n'est pas érodée par l'inflation. Dans son budget de 2003, le gouvernement fédéral a annoncé une

augmentation du Supplément de la PNE égale à 150 \$ par enfant en juillet 2003, à 185 \$ en juillet 2005 et à 185 \$ en juillet 2006.

À la suite de ces augmentations, la prestation aura passé à 3 243 \$ pour le premier enfant, à 3 016 \$ pour le deuxième enfant et à 3 020 \$ pour chaque enfant additionnel⁶. Ces augmentations devraient faire passer les investissements du gouvernement fédéral dans la PFCE à 10 milliards de dollars par année d'ici 2007.

La figure 3 présente l'augmentation des dépenses fédérales annuelles engagées pour les familles à faible revenu, de 1995-1996 à 2004-2005. L'investissement du gouvernement fédéral dans le Supplément de la PNE, qui était de 300 millions de dollars pour l'ancien Supplément au revenu gagné (SARG) en

Figure 3 – Investissements fédéraux pour les familles à faible revenu qui reçoivent la prestation de base de la PFCE et le Supplément de la PNE pendant les années du programme (juillet à juin)



* Comprend l'ancien Supplément du revenu gagné pour les années 1995-1996 à 1997-1998.

** Les données de 2003-2004 et de 2004-2005 sont des prévisions.

Source : Les données administratives sur la PFCE proviennent de l'Agence du revenu du Canada (septembre 2003).

⁶ Pour orienter l'augmentation du Supplément de la PNE vers les familles à faible revenu, le seuil de revenu à partir duquel le Supplément commence à diminuer graduellement a été ajusté, en gardant constant le taux de réduction pour le premier enfant, soit à son niveau de juillet 2003.

1995-1996, a augmenté constamment et devrait atteindre 3,1 milliards de dollars en 2004-2005. En outre, les fonds fédéraux versés aux familles à faible revenu par le biais de la prestation de base de la PFCE ont augmenté pendant la même période, passant de 2,6 milliards de dollars, en 1995-1996, à un montant projeté de 3,4 milliards de dollars, en 2004-2005, destiné aux bénéficiaires du Supplément de la PNE⁷.

Le Supplément de la PNE est une aide qui s'ajoute à la prestation de base de la PFCE et qui s'adresse aux familles à faible revenu ayant des enfants.

Entre juillet 2002 et juin 2003, 1,5 million de familles comptant 2,7 millions d'enfants ont bénéficié du Supplément de la PNE.

Tableau 1 – Nombre d'enfants bénéficiaires du Supplément de la PNE et dépenses fédérales par province et territoire pour les années du programme 2001-2002 et 2002-2003 (juillet à juin), en dollars actuels*

Province ou territoire	juillet 2001 – juin 2002		juillet 2002 – juin 2003	
	Enfants bénéficiaires du Supplément de la PNE (en milliers)	Prestations versées (en millions de \$)	Enfants bénéficiaires du Supplément de la PNE (en milliers)	Prestations versées (en millions de \$)
Terre-Neuve-et-Labrador	53,9	50,2	52,0	47,9
Île-du-Prince-Édouard	13,2	11,5	13,1	11,3
Nouvelle-Écosse	89,3	84,5	88,4	82,3
Nouveau-Brunswick	71,8	67,1	71,1	65,3
Québec	631,1	573,6	633,7	565,0
Ontario	932,2	862,7	952,5	842,7
Manitoba	133,6	123,1	135,1	122,2
Saskatchewan	128,3	119,6	126,7	115,6
Alberta	268,5	244,3	266,6	230,7
Colombie-Britannique	354,0	334,9	355,7	320,4
Yukon	2,5	2,3	2,5	2,1
Territoires du Nord-Ouest	4,5	4,1	4,4	3,7
Nunavut	6,0	5,7	6,1	5,4
TOTAL	2 690,7**	2 484,6***	2 711,4**	2 416,5***

* Les dollars actuels sont les dollars réels pour une année donnée. Ils n'ont pas été rajustés pour tenir compte de l'inflation.

** Comprend les Canadiens et les Canadiennes vivant à l'étranger.

*** Les totaux ont été arrondis.

Source : Données administratives sur la PFCE de l'Agence du revenu du Canada.

⁷ La figure 3 ne tient pas compte de la prestation de base de la PFCE accordée par le gouvernement fédéral aux familles à revenu moyen qui ne reçoivent pas le Supplément de la PNE. En 2002-2003, le gouvernement du Canada a versé 2 milliards de dollars par le biais des prestations de base la PFCE, à 1,5 million de familles comptant 2,8 millions d'enfants, dont le revenu dépasse le seuil à partir duquel le Supplément de la PNE est nul. En tenant compte de toutes les dépenses du gouvernement du Canada relatives à la prestation de base de la PFCE et au Supplément de la PNE, l'aide fédérale accordée aux familles canadiennes ayant des enfants totalisait 7,7 milliards de dollars en 2002-2003 et on s'attend à ce qu'elle atteigne plus de 10 milliards de dollars d'ici juillet 2007.



Investissement fédéral dans le Supplément de la PNE, par province et par territoire

Le tableau 1 montre que le nombre d'enfants bénéficiaires du Supplément de la PNE a augmenté entre 2001-2002 et 2002-2003. Cependant, les dépenses engagées par le gouvernement fédéral pour ce Supplément ont légèrement diminué, passant de 2,48 milliards de dollars en 2001-2002 à 2,42 milliards de dollars en 2002-2003, ce qui s'explique par l'augmentation des revenus des familles. Le Supplément de la PNE est déterminé en fonction du revenu, et les prestations diminuent donc à mesure que le revenu familial augmente.

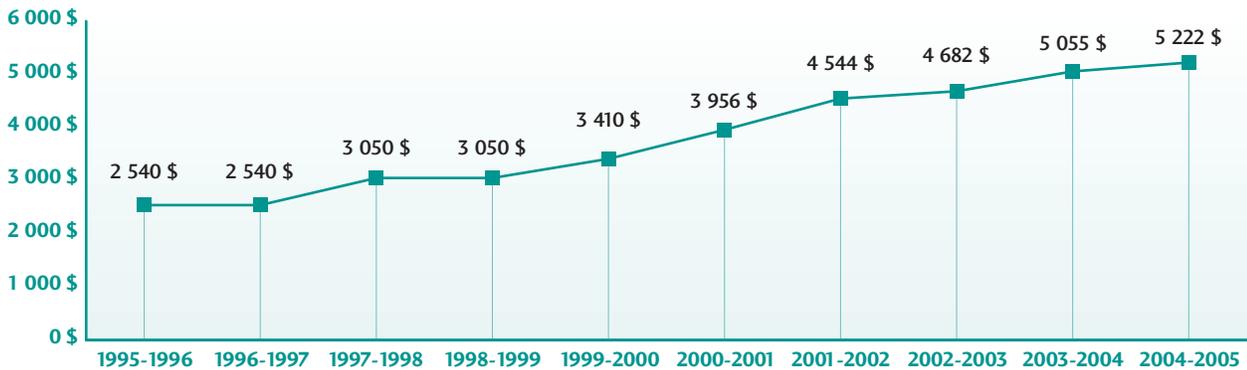
Augmentation de l'aide financière fédérale aux familles avec enfants

Les familles canadiennes ayant des enfants ont bénéficié considérablement des augmentations de la prestation de base de la PFCE et du Supplément de la PNE. Comme le montre la figure 4, la prestation maximum pour une famille comptant deux enfants, avant juillet 1997, était de 2 540 \$. Après l'amélioration et la restructuration du SARG, en juillet 1997, avant l'instauration de la PNE, la prestation maximum

pour une famille de deux enfants était de 3 050 \$. Avec la prestation de base de la PFCE et le Supplément de la PNE, les familles à faible revenu comptant deux enfants pouvaient recevoir 5 222 \$ en prestations fédérales pour enfants en juillet 2004.

À compter de juillet 2004, les familles à faible revenu recevront des prestations annuelles maximum de la PFCE (prestation de base de la PFCE et Supplément de la PNE) de 2 719 \$ pour le premier enfant et de 2 503 \$ pour le deuxième enfant, ce qui porte le montant des prestations totales pour enfants du gouvernement fédéral pour une famille de deux enfants à 5 222 \$, soit plus du double des prestations pour enfants que le gouvernement versait à une famille de deux enfants en 1996-1997, avant l'instauration de la PNE (voir le tableau 2). Pour le troisième enfant et pour chacun des enfants qui suivent, le montant de la prestation est de 2 507 \$, ce qui comprend une prestation supplémentaire de 84 \$ par année pour le troisième enfant et les enfants qui suivent. On peut se servir du calculateur en direct de la Prestation fiscale canadienne pour enfants, que l'Agence du revenu du Canada (<http://www.cra-arc.gc.ca/benefits/calculator/menu-f.html>) a mis à la disposition des citoyens pour calculer le montant des prestations pour enfants auxquelles les familles ont droit.

Figure 4 – Montants maximums des prestations pour enfants du gouvernement fédéral destinées à une famille de deux enfants pour les années du programme 1995-1996 à 2004-2005 (juillet à juin) en dollars actuels*



*Les dollars actuels sont les dollars réels pour une année donnée. Ils n'ont pas été rajustés pour tenir compte de l'inflation.

Remarque : Les prestations ne comprennent pas la prestation supplémentaire accordée pour les enfants de moins de sept ans à l'égard desquels aucune dépense de service de garde n'a été réclamée. Ce montant est passé à 239 \$ par enfant en 2004-2005.

Tableau 2 – Montants maximums de prestations pour enfants du gouvernement fédéral pour les années du programme 1996-1997 et 2004-2005 (juillet à juin), en dollars actuels*

Nombre d'enfants	1996-1997 PFE + SARG maximum	2004-2005 Prestations de base de la PFCE + Supplément de la PNE maximum	Pourcentage d'augmentation de 1996-1997 à 2004-2005
1	1 520 \$	2 719 \$	79 %
2	2 540 \$	5 222 \$	106 %
3	3 635 \$	7 729 \$	113 %
4	4 730 \$	10 236 \$	116 %

*Les dollars actuels sont les dollars réels pour une année donnée. Ils n'ont pas été rajustés pour tenir compte de l'inflation.

Remarque : Les prestations ne comprennent pas la prestation supplémentaire accordée pour les enfants de moins de sept ans à l'égard desquels aucune dépense de service de garde n'a été réclamée. Cette prestation est passée à 239 \$ par enfant en 2004-2005.





Chapitre 4

Composantes de l'initiative de la Prestation nationale pour enfants

L'initiative de la Prestation nationale pour enfants (PNE) comporte un volet fédéral et un volet provincial et territorial⁸. Le volet fédéral, qui est décrit au chapitre 3, représente les prestations fédérales bonifiées, qui sont versées, par le biais du Supplément de la PNE, aux familles à faible revenu ayant des enfants. Ces investissements permettent aux gouvernements provinciaux et territoriaux d'ajuster le soutien au revenu pour les familles bénéficiaires de l'aide sociale sans réduire leur revenu disponible total.

L'ajustement des prestations versées dans le cadre de l'aide sociale et des prestations pour enfants permet aux provinces et aux territoires de réaliser des économies qu'ils réinvestissent dans l'amélioration des programmes et services existants ou le développement de nouveaux programmes ou services destinés à réduire la pauvreté chez les enfants et à venir en aide aux familles à faible revenu. Les fonds de réinvestissement

comprennent les économies réalisées dans le cadre de l'aide sociale et des prestations pour enfants, et, à certains endroits, les recouvrements au titre des Allocations spéciales pour enfants (ASE) (voir l'annexe 2 pour plus d'information).

En plus des réinvestissements, de nombreux territoires et provinces consacrent des fonds additionnels à des prestations et services qui s'intègrent aux objectifs de l'initiative de la PNE (voir annexe 2 pour plus d'information). Des fonds d'investissement supplémentaires destinés aux Premières nations sont fournis par Affaires indiennes et du Nord Canada.

Les programmes et les services qui en découlent profitent aux enfants de familles à faible revenu, que leurs parents travaillent ou reçoivent l'aide sociale. Ces modes de soutien (alliés au Supplément de la PNE) contribuent à réduire le « mur de l'aide sociale » et visent à aider les familles à devenir autonomes.

L'Allocation spéciale pour enfants (ASE)

Cette allocation est versée par l'Agence du revenu du Canada (ARC) pour les enfants dont s'occupent les services provinciaux et territoriaux de bien-être à l'enfance. Elle correspond au paiement maximal en vertu de la PFCE, incluant la prestation de base et le Supplément de la PNE. Les provinces et les territoires ont le choix entre verser l'augmentation au service de bien-être à l'enfance pour les coûts d'entretien des enfants, ou recouvrer l'augmentation. Dans les provinces et territoires qui ont opté pour la deuxième option, le montant est inclus dans les fonds de réinvestissement disponibles pour des initiatives de la PNE.

En 2002-2003, on estime que 12,8 millions de dollars, soit 1,7 pour cent des fonds de réinvestissement totaux proviennent des recouvrements de l'ASE.

⁸ Ce rapport ne comprend pas de données pour le Québec. Tous les résidents du Québec bénéficient de la Prestation fiscale canadienne pour enfants, tout comme le reste de la population canadienne. En outre, ils bénéficient des investissements importants réalisés par le gouvernement du Québec, dans le contexte de sa politique de la famille, dans les services pour les familles avec enfants.

Approches visant le rajustement des prestations pour enfants de l'aide sociale

Depuis l'instauration de la PNE en 1998, les trois approches distinctes suivantes ont été adoptées à l'égard du remplacement des prestations pour enfants de l'aide sociale versées dans le cadre de la PNE :

- approche de la compensation de l'aide sociale;
- approche de l'intégration des prestations pour enfants, avec rajustement;
- approche de l'intégration des prestations pour enfants, sans rajustement.

En outre, certaines provinces (Nouveau-Brunswick, Manitoba⁹) ne rajustent pas les prestations d'aide sociale pour enfants et transmettent plutôt le Supplément de la PNE directement aux bénéficiaires.

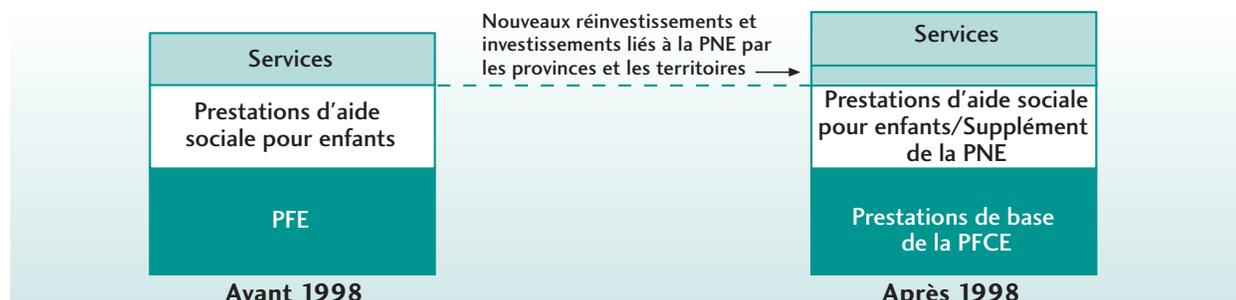
Ces trois approches sont brièvement expliquées ci-après.

1. Approche de la compensation de l'aide sociale (voir la figure 5)

Deux méthodes sont utilisées dans cette approche : les provinces et les territoires traitent le Supplément de la PNE comme un revenu non-exempté aux fins du calcul de l'aide sociale, ou ils réduisent le taux des prestations d'aide sociale pour enfants. Dans la première méthode, les bénéficiaires de l'aide sociale voient le montant qu'ils reçoivent du Supplément de la PNE déduit de leur revenu d'aide sociale. Cette approche est utilisée à l'Île-du-Prince-Édouard, en Ontario¹⁰, au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut. Dans la seconde méthode, utilisée par l'Alberta¹¹, le taux des prestations d'aide sociale est réduit d'un montant égal au maximum du Supplément de la PNE.

Les familles qui quittent l'aide sociale continuent à recevoir le Supplément de la PNE. Dans cette approche, les fonds de réinvestissement proviennent des économies réalisées dans le régime d'aide sociale.

Figure 5 – L'approche de la compensation de l'aide sociale



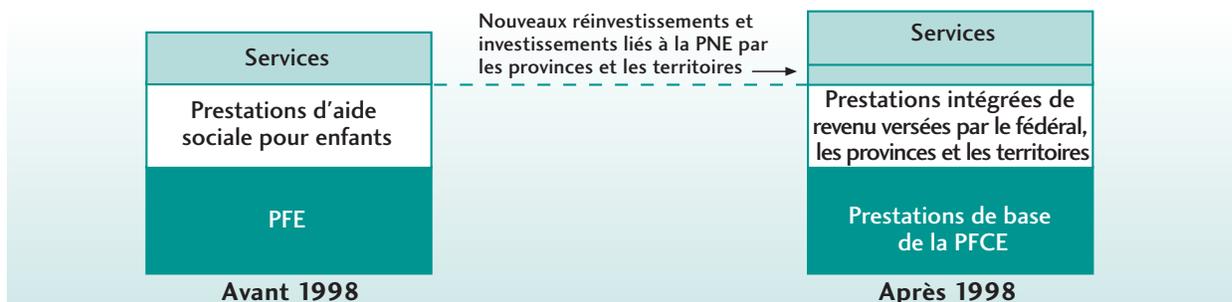
Remarques : 1) Cette figure sert d'illustration et n'est pas dessinée à l'échelle. 2) PFE : Prestation fiscale pour enfants.

⁹ Depuis juillet 2000, le Manitoba ne recouvre plus les augmentations du Supplément de la PNE auprès des familles qui reçoivent de l'aide sociale. Depuis juillet 2001, le Manitoba ne recouvre plus le Supplément de la PNE versé au titre des enfants de six ans et moins. Depuis janvier 2003, le Manitoba ne recouvre plus le Supplément de la PNE versé au titre des enfants de sept à onze ans, et depuis janvier 2004, au titre des enfants âgés de douze à dix-sept ans.

¹⁰ Dans son budget de 2004, le gouvernement de l'Ontario a annoncé qu'il n'avait pas l'intention de réduire les prestations d'aide sociale pour tenir compte de l'augmentation destinée à indexer le Supplément de la Prestation nationale pour enfants imposée par le gouvernement fédéral en date du 1^{er} juillet 2004, pour une période d'un an.

¹¹ En 2003, l'Alberta a augmenté la proportion du revenu et des prestations en nature et des services destinés aux familles bénéficiaires de *Support for Independence* (aide à l'autonomie), en permettant une exemption du montant total de l'augmentation du Supplément de la PNE. Ce transfert se fera également en 2004.

Figure 6 – Approche de l'intégration des prestations pour enfants avec rajustement



Remarques : 1) Cette figure sert d'illustration et n'est pas dessinée à l'échelle. 2) PFE : Prestation fiscale pour enfants.

2. Approche de l'intégration des prestations pour enfants avec rajustement (voir la figure 6)

Certains territoires et provinces ont choisi de restructurer leur régime d'aide sociale afin de verser les prestations pour enfants par le biais d'un programme distinct de prestations pour enfants liées au revenu, qui est intégré à la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE). En vertu de cette approche, les augmentations du Supplément de la PNE sont déduites en totalité ou en partie dans le programme provincial de prestations pour enfants. Les économies ainsi réalisées constituent les fonds de réinvestissement de la province. La Saskatchewan et la Colombie-Britannique ont adopté cette approche.

3. Approche de l'intégration des prestations pour enfants, sans rajustement (voir la figure 7)

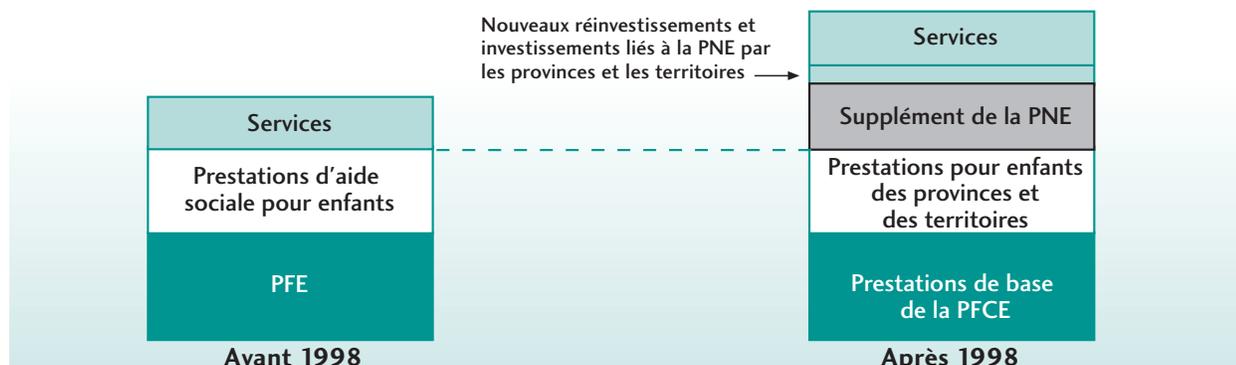
Après la mise en œuvre de la PNE en juillet 1998, certaines provinces ont choisi de restructurer leur programme d'aide sociale afin de fournir des prestations pour enfants au moyen d'un programme distinct en fonction du revenu. Dans ces cas, il n'y avait toutefois pas de déduction du Supplément de la PNE dans les programmes provinciaux de prestations pour

enfants. Dans les provinces et les territoires qui ont adopté une telle approche, le montant des fonds de réinvestissement correspond aux fonds qui étaient utilisés pour payer les prestations pour enfants dans le régime d'aide sociale au moment de la restructuration de ce régime. Le montant des fonds est établi à ce moment-là et demeure identique pendant les années ultérieures. Terre-Neuve-et-Labrador et la Nouvelle-Écosse ont adopté cette approche.

Terre-Neuve-et-Labrador a remanié son programme d'aide sociale en 1999-2000 en instaurant la *Newfoundland and Labrador Child Benefit* (prestation pour enfants de Terre-Neuve-et-Labrador) à titre d'initiative de réinvestissement provincial. En 2000-2001 et en 2001-2002, Terre-Neuve et Labrador n'a pas recouvré les augmentations du Supplément de la PNE parce qu'il n'y avait plus de prestations de base pour enfants dans son programme d'aide sociale.

Depuis l'instauration du Supplément de la PNE en 1998, la Nouvelle-Écosse a amélioré les mesures de soutien pour les enfants de familles à faible revenu en lançant la *Nova Scotia Child Benefit* (prestation pour enfants de la Nouvelle-Écosse), à titre d'initiative de réinvestissement provincial. En 2001, les prestations pour enfants ont été enlevées du programme d'aide sociale de

Figure 7 Approche de l'intégration des prestations pour enfants, sans rajustement



Remarques : Cette figure sert d'illustration et n'est pas dessinée à l'échelle. PFE : Prestation fiscale pour enfants.

la province, ont été majorées substantiellement et complètement intégrées à la PFCE de façon à en faire un paiement unique non imposable versé chaque mois à toutes les familles à faible revenu avec enfants.

Entre-temps, la Nouvelle-Écosse a veillé à ce que les augmentations à venir du Supplément de la PNE aillent directement aux familles qui reçoivent de l'aide sociale .

Réinvestissements et investissements dans la PNE de 2002-2003 à 2003-2004

En 2002-2003, le quatrième exercice complet de l'initiative de la PNE, on estime que les

réinvestissements et les investissements effectués par les provinces, les territoires et les Premières nations se sont élevés à 764,2 millions de dollars. On estime par ailleurs que les réinvestissements et investissements atteindront en tout 816.6 millions de dollars en 2003-2004.

Le tableau 3 présente une ventilation des dépenses de chaque province et territoire au cours de deux exercices financiers de l'initiative : 2000-2001 et 2001-2002. Pour 2002-2003 et 2003-2004, on présente des estimations parce qu'on ne dispose pas de données finales pour nombre de provinces et territoires.



Tableau 3 – Réinvestissements et investissements liés à la PNE, par exercice financier, par province et territoire (en millions \$)

Province/territoire	Dépenses				Estimations			
	2000-2001		2001-2002		2002-2003		2003-2004	
	Réinvestissements	Réinvestissements et investissements (total)						
Terre-Neuve-et-Labrador	6,8	16,7	8,8	16,8	8,6	17,0	8,7	19,0
Île-du-Prince-Édouard	1,8	1,8	2,1	2,6	2,3	3,1	2,4	3,7
Nouvelle-Écosse	21,7	21,7	20,4	29,5	20,1	30,9	20,2	30,6
Nouveau-Brunswick	--	6,9	--	7,2	--	10,1	--	9,1
Ontario*	166,7	207,6	191,6	227,5	202,5	227,2	214,5	254,9
Manitoba** ***	17,0	30,7	12,1	32,2	8,0	35,4	6,4	43,1
Saskatchewan	29,0	35,8	38,0	39,6	40,8	40,8	39,4	39,4
Alberta	31,3	32,1	28,7	32,0	33,2	37,9	35,3	46,0
Colombie-Britannique	176,3	176,3	270,3	270,3	298,3	298,3	302,5	302,5
Yukon	0,2	0,6	0,3	1,0	0,3	1,1	0,3	1,4
Territoires du Nord-Ouest	0,7	2,1	0,8	2,2	0,8	2,0	0,9	2,0
Nunavut	2,3	2,8	2,3	2,6	2,7	2,7	2,8	2,8
SOUS-TOTAL (PROV. ET TERR.)	453,7	535,0	575,2	663,5	617,6	706,3	633,3	754,5
Premières nations	50,2	54,3	51,2	57,0	53,5	56,0	51,8	60,2
Citoyenneté et Immigration Canada****	2,3	3,8	2,1	2,9	1,7	1,9	1,9	1,9
SOUS-TOTAL «AUTRES»	52,6	58,1	53,3	59,9	55,3	57,9	53,7	62,0
TOTAL	506,2	593,1	628,5	723,4	672,8	764,2	687,0	816,6

* Les chiffres ne tiennent pas compte d'un montant additionnel de 40 millions de dollars déjà prévu pour le Crédit d'impôt de l'Ontario pour la garde d'enfants.

** Les chiffres tiennent compte du financement offert grâce au recouvrement du Supplément de la PNE, au recouvrement de l'Allocation spéciale pour enfants, aux transferts fédéraux pour le développement de la petite enfance (11,1 millions de dollars en 2001-2002, 14,8 millions de dollars en 2002-2003 et 18,4 millions de dollars en 2003-2004), à l'Aide fédérale à l'apprentissage des jeunes enfants et aux services de garde à la petite enfance (0,9 millions de dollars en 2003-2004), et aux recettes provinciales.

*** Les chiffres pour les réinvestissements et les investissements du Manitoba comprennent l'annualisation de l'augmentation des taux et le rétablissement du SPNE. En 2000-2001, 2 millions de dollars ont été dépensés au titre de l'annualisation de l'augmentation des taux. En 2001-2002, 3,4 millions de dollars ont été consacrés à l'annualisation de l'augmentation des taux et au rétablissement du SPNE. On estime qu'en 2002-2003, 4,5 millions de dollars ont été consacrés au rétablissement du SPNE en qu'en 2003-2004, 8,2 millions de dollars y sera consacré.

**** Citoyenneté et Immigration Canada administre le Programme d'aide au rétablissement (PAR) pour les réfugiés.

Remarques: 1) Les dépenses engagées en 2000-2001 et en 2001-2002 peuvent différer de celles présentées dans le document intitulé La Prestation nationale pour enfants - Rapport d'étape: 2002 parce que certaines données ont été révisées.

2) Les totaux ont été arrondis.

Citoyenneté et Immigration Canada

Pour sélectionner les prestations et les services à appuyer au moyen de réinvestissements et d'investissements liés à la PNE, les provinces et territoires se reportent au Cadre national de réinvestissement sur lequel se sont entendus les ministres responsables des services sociaux. Le cadre offre aux provinces et aux territoires la souplesse leur permettant de réinvestir et d'investir de façon à répondre à leurs propres priorités et besoins, sous réserve du respect des objectifs de l'initiative de la PNE.

Bon nombre de provinces, de territoires et de Premières nations fondent leurs décisions en matière de réinvestissements sur des consultations auprès de leurs résidents ou incluent de telles consultations dans un remaniement général des programmes de soutien du revenu.

Le Cadre de réinvestissement prévoit des réinvestissements et des investissements dans des mesures de soutien, nouvelles ou bonifiées, aux familles à faible revenu dans les six secteurs clés suivants :

- les prestations pour enfants et les suppléments au revenu gagné;
- les initiatives de garde d'enfants et de garderies;
- les services à la petite enfance et les services aux enfants à risque;
- les prestations d'assurance-maladie complémentaires;
- les initiatives jeunesse¹²;
- d'autres programmes, prestations et services liés à la PNE

Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) administre le Programme d'aide au rétablissement (PAR), qui a versé aux réfugiés des prestations d'aide sociale équivalant à 32,7 millions de dollars en 2002-2003, ce qui reflète les montants que les provinces et territoires versent par l'entremise de l'aide sociale. Ce montant comprend 1,9 million de dollars, soit la composante réinvestissements et investissements liées à la PNE du programme PAR. Les réinvestissements et les investissements de CIC se répartissent dans deux des six secteurs clés des réinvestissements et des investissements : les prestations pour enfants et les suppléments au revenu gagné ainsi que les autres programmes, prestations et services liés à la PNE.

Premières nations

Les Premières nations suivent un cadre de réinvestissement administré par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Les réinvestissements et les investissements des Premières nations qui répondent aux besoins locaux de leurs collectivités tendent à porter sur une gamme plus étendue de programmes que ceux des provinces et territoires. Ils se classent en cinq grands secteurs :

- services de garde d'enfants et garderies;
- alimentation des enfants;
- développement de la petite enfance;
- possibilités d'emploi et programmes de formation;
- enrichissement communautaire.

¹² Dans le présent rapport, « initiatives jeunesse » est un secteur qui s'ajoute aux secteurs clés. Dans les rapports précédents, cet aspect était inclus dans la catégorie « services à la petite enfance et aux enfants à risque » ou « autres prestations et services liés à la PNE ».



Les montants des réinvestissements et des investissements des Premières nations constituaient environ 7,3 pour cent de tous les réinvestissements et investissements en 2002-2003. Les réinvestissements et les investissements des Premières nations sont incorporés dans le résumé présenté à la figure 8; cependant, étant donné que les Premières nations donnent un compte rendu de leurs réinvestissements et de leurs investissements liés à la PNE en fonction de ces cinq secteurs d'activité, l'analyse en fonction des secteurs clés dans ce chapitre ne comprend pas ces montants. Les réinvestissements et les investissements des Premières nations sont plutôt décrits à part dans le chapitre 5, *Les Premières nations et l'initiative de la Prestation nationale pour enfants*, ainsi qu'à l'annexe 2, *Réinvestissements et investissements liés à la PNE par les provinces et territoires et les Premières nations*.

au revenu gagné procurent un soutien financier important aux familles à faible revenu par le biais de versements mensuels en espèces au parent ou au tuteur de l'enfant. Elles améliorent la stabilité financière des familles à faible revenu, compensent les salaires peu élevés souvent inhérents aux emplois de premier échelon et aident les parents à continuer de travailler et à en arriver à un emploi mieux rémunéré.

Plusieurs provinces et territoires versent maintenant des prestations pour enfants indépendamment du régime d'aide sociale, de sorte que les familles puissent recevoir ces prestations pour enfants, que les parents travaillent ou non. Plusieurs provinces ont complètement restructuré leur régime d'aide sociale de manière à verser des prestations pour enfants à toutes les familles à faible revenu qui ont des enfants; par ailleurs, les prestations pour adultes continuent d'être versées dans le cadre du régime de l'aide sociale. Ainsi, les familles de ces provinces conservent leurs prestations provinciales pour enfants – en plus du Supplément de la PNE – lorsque les parents passent de l'aide sociale au marché du travail. Plusieurs autres gouvernements versent des prestations pour enfants qui s'ajoutent aux allocations accordées pour les enfants dans le cadre de l'aide sociale. Dans la plupart des cas, la

Sommaire des réinvestissements et des investissements liés à la PNE par secteur de programme

Prestations pour enfants et suppléments au revenu gagné

Les prestations pour enfants et les suppléments

Figure 8 – Sommaire des réinvestissements et des investissements liés à la PNE par secteur de programme (estimations pour 2002-2003)

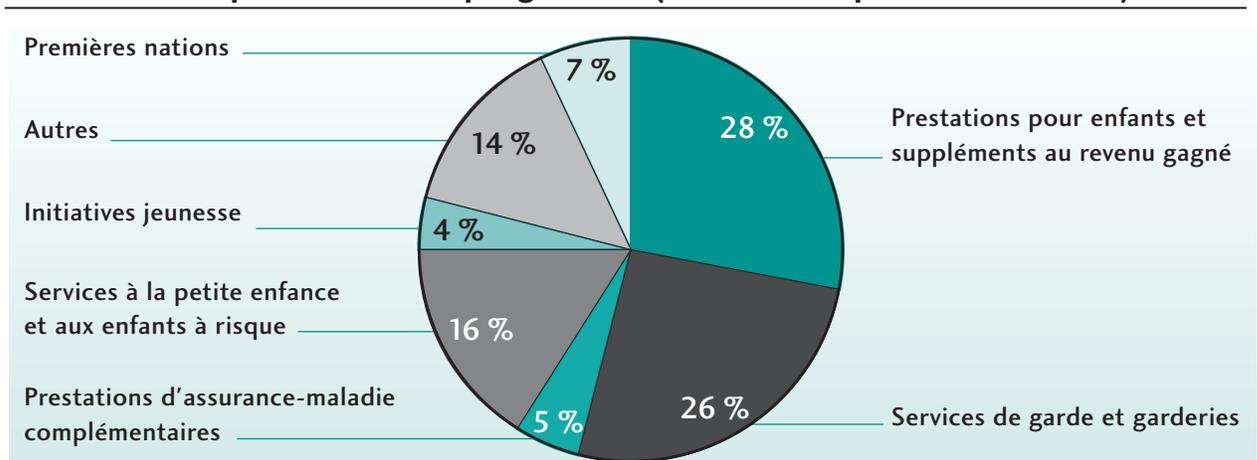


Tableau 4 – Prestations pour enfants et suppléments au revenu gagné : Réinvestissements et investissements liés à la PNE (en millions \$)

	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
	Dépenses	Dépenses	Estimations	Estimations
Dépenses des provinces et territoires et de CIC	143,2 \$	194,3 \$	213,5 \$	221,9 \$
Pourcentage des réinvestissements et des investissements totaux liés à la PNE	24,2 %	26,9 %	27,9 %	27,2 %

Remarque : Les réinvestissements et les investissements des Premières nations sont présentés séparément au chapitre 5.

prestation provinciale ou territoriale pour enfants est intégrée à la Prestation fiscale canadienne pour enfants, pour former un paiement mensuel combiné qui est administrée par l'Agence du revenu du Canada.

Certains gouvernements versent également un supplément au revenu gagné aux familles de travailleurs à faible revenu pour encourager la participation au marché du travail. L'admissibilité est liée à un revenu d'emploi minimal. Les suppléments au revenu gagné s'ajoutent au revenu familial des travailleurs à faible salaire pour aider ces familles à assumer les coûts associés au travail.

En 2002-2003, les prestations pour enfants et les suppléments au revenu gagné ont constitué la plus grande part des réinvestissements et des investissements liés à la PNE. Le tableau 4 présente les dépenses de 2000-2001 et 2001-2002 ainsi que des estimations pour 2002-2003 et 2003-2004.

Initiatives liées à la garde d'enfants et aux garderies

Les services de garde d'enfants doivent être accessibles et abordables pour que les parents à faible revenu puissent intégrer le marché du travail et y demeurer. L'amélioration de l'accès à des services de garde abordables offre cette possibilité et contribue au développement sain de l'enfant.

Les initiatives des provinces et territoires en matière de garde d'enfants dans le cadre de la PNE revêtent diverses formes, neuf gouvernements ayant consacré des fonds liés à la PNE à ce secteur. En 2002-2003, les services de garde et les garderies ont obtenu la deuxième part en importance du financement consacré aux initiatives liées à la PNE. Environ 73 pour cent de ces dépenses sont rattachées à un programme particulier – le Supplément de revenu pour les familles travailleuses ayant des frais de garde d'enfants de l'Ontario.

Certaines gouvernements accordent des fonds sous forme de subventions à des garderies. Ces subventions permettent aux garderies d'offrir des services de garde abordables aux familles à faible revenu dont les parents travaillent. D'autres gouvernements procurent une aide directement aux familles afin de réduire leur part de frais de garde d'enfants tout en leur permettant de choisir le genre de services qui correspond le mieux à leurs besoins. D'autres encore combinent ces deux façons de procéder. Chacune de ces mesures vise à aider les familles à faible revenu à assumer les coûts supplémentaires de garde d'enfants liés au fait d'avoir un emploi. Le tableau 5 présente des données sur les réinvestissements et les investissements en matière de garde d'enfants et de garderies.



**Tableau 5 – Services de garde d’enfants et garderies :
Réinvestissements et investissements liés à la PNE (en millions \$)**

	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
	Dépenses	Dépenses	Estimations	Estimations
Dépenses des provinces et territoires	197,9 \$	196,3 \$	198,1 \$	225,3 \$
Pourcentage des réinvestissements et des investissements totaux liés à la PNE	33,4 %	27,1 %	25,9 %	27,6 %

Remarque : Les réinvestissements et les investissements des Premières nations sont présentés séparément au chapitre 5.

Services à la petite enfance et aux enfants à risque

Les spécialistes en développement des enfants s'accordent pour dire que les six premières années jouent un rôle crucial dans le développement et le bien-être futur des enfants. Plusieurs gouvernements concentrent leurs réinvestissements et investissements liés à la PNE dans des services offrant des mesures de soutien précoce aux familles à faible revenu afin d'optimiser le développement des enfants et de donner un bon départ dans la vie aux jeunes enfants. Ces programmes vont du dépistage prénatal à l'information sur la nutrition de la mère et de l'enfant, ainsi que les compétences

parentales. Les services destinés aux enfants à risque, qui vont des programmes d'alphabétisation précoce aux loisirs, peuvent faire une différence pour ces enfants.

Au cours des quatre dernières années, les programmes de ce secteur clé ont reçu la troisième part en importance du financement consacré aux initiatives liées à la PNE. Ce secteur a connu la plus forte croissance et a vu le nombre de gouvernements qui y investissent passer de six à onze depuis l'instauration de la PNE, il y a de cela six ans. Le tableau 6 présente des données sur les réinvestissements et les investissements en matière de services à la petite enfance et aux enfants à risque.

**Tableau 6 – Services à petite enfance et aux enfants à risque :
Réinvestissements et investissements liés à la PNE (en millions \$)**

	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
	Dépenses	Dépenses	Estimations	Estimations
Dépenses des provinces et territoires	75,0 \$	108,0 \$	125,3 \$	111,6 \$
Pourcentage des réinvestissements et des investissements totaux liés à la PNE	12,7 %	14,9 %	16,4 %	13,7 %

Remarques : 1) Dans les rapports précédents, on incluait les initiatives jeunesse dans cette section. Celles-ci sont maintenant présentées séparément.

2) Les réinvestissements et les investissements des Premières nations sont présentés séparément au chapitre 5.

Tableau 7 – Prestations d’assurance-maladie complémentaires : Réinvestissements et investissements liés à la PNE (en millions \$)

	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
	Dépenses	Dépenses	Estimations	Estimations
Dépenses des provinces et territoires	22,6 \$	29,3 \$	38,3 \$	42,9 \$
Pourcentage des réinvestissements et des investissements totaux liés à la PNE	3,8 %	4,1 %	5,0 %	5,3 %

Remarque : Les réinvestissements et les investissements des Premières nations sont présentés séparément au chapitre 5.

Prestations d’assurance-maladie complémentaires

Les prestations d’assurance-maladie complémentaires règlent des frais autres que ceux assumés par le régime d’assurance-maladie de base, notamment les soins de la vue, les médicaments d’ordonnance, les soins dentaires ainsi que d’autres prestations. La nature de ces prestations varie d’un gouvernement à l’autre, et la plupart de ces derniers offrent des services semblables depuis longtemps aux familles bénéficiaires de l’aide sociale. Aujourd’hui, certains gouvernements versent ces prestations à tous les enfants de familles à faible revenu, dans le cadre d’initiatives de réinvestissements et d’investissements liées à la PNE. Ces programmes ont pour but d’assurer que les familles conservent ces prestations pour soins de santé importantes pour leurs enfants, lorsque les parents passent de l’aide sociale au marché du travail.

Les prestations d’assurance-maladie versées dans le cadre d’initiatives de réinvestissements et d’investissements liées à la PNE varient d’un gouvernement à l’autre. Environ 49 pour cent des prestations d’assurance-maladie complémentaires liées à la PNE peut être attribué à l’*Alberta Child Health Benefit* (prestations d’assurance-maladie pour enfants de l’Alberta), le plus vaste programme du genre au pays en 2002-2003. Les

prestations d’assurance-maladie complémentaires ont connu une croissance depuis l’instauration de la PNE; six gouvernements ont investi dans ces programmes en 2002-2003. Le tableau 7 fournit des données sur les prestations d’assurance-maladie complémentaires.

Initiatives jeunesse

Les initiatives jeunesse comprennent toute une gamme de prestations et de services conçus pour venir en aide et porter appui aux jeunes, particulièrement aux jeunes à risque. Ces programmes sont importants dans la mesure où ils offrent aux jeunes à risque le soutien qui leur permet de s’engager de façon positive. Les initiatives jeunesse, qui vont des stratégies de lutte contre l’alcoolisme et la toxicomanie aux mesures de soutien à la transition à l’intention des jeunes qui quittent les services de bien-être à l’enfance, peuvent faire une différence dans leur vie.

C’est la première année que les initiatives jeunesse sont présentées à part. Dans les rapports précédents, elles étaient incluses dans la catégorie « Services à la petite enfance et aux enfants à risque » ou « Autres programmes, prestations et services liés à la PNE ». Le tableau 8 présente les données sur les réinvestissements et les investissements dans les initiatives jeunesse.



Tableau 8 – Initiatives jeunesse : Réinvestissements et investissements liés à la PNE (en millions \$)

	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
	Dépenses	Dépenses	Estimations	Estimations
Dépenses des provinces et territoires	19,1 \$	28,1 \$	29,4 \$	38,8 \$
Pourcentage des réinvestissements et des investissements totaux liés à la PNE	3,2 %	3,9 %	3,8 %	4,8 %

Remarque : Les réinvestissements et les investissements des Premières nations sont présentés séparément au chapitre 5.

Autres programmes, prestations et services liés à la PNE

La flexibilité de la PNE permet aux provinces et aux territoires de faire face aux défis qui leur sont particuliers. Sept gouvernements, en plus de Citoyenneté et Immigration Canada, ont investi dans cette catégorie d'« Autres » prestations et services.

Les municipalités de l'Ontario, qui partagent la responsabilité de l'aide sociale avec la province, offrent une vaste gamme de programmes et de services de réinvestissement et d'investissement.

Ce volet municipal compte des programmes d'intervention précoce, des services de garde d'enfants, des mesures d'aide à l'emploi et des programmes de prévention. Les autres réinvestissements et les investissements de cette catégorie représentent la quatrième part en importance du financement consacré aux initiatives de la PNE.

Le tableau 9 présente les dépenses dans cette catégorie en 2000-2001 et 2001-2002 et les estimations pour 2002-2003 et 2003-2004.

Tableau 9 – Autres programmes, prestations et services liés à la PNE : Réinvestissements et investissements liés à la PNE (en millions \$)

	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
	Dépenses	Dépenses	Estimations	Estimations
Dépenses des provinces et territoires et de CIC	81,0 \$	110,4 \$	103,6 \$	115,9 \$
Pourcentage des réinvestissements et des investissements totaux liés à la PNE	13,7 %	15,3 %	13,6 %	14,2 %

Remarques: 1) Les rapports précédents regroupaient les initiatives jeunesse dans cette section. Celles-ci sont maintenant présentées séparément.

2) Les réinvestissements et les investissements des Premières nations sont présentés séparément au chapitre 5.

Chapitre 5

L'initiative de la Prestation nationale pour enfants et les Premières nations

La population des Premières nations au Canada continue d'augmenter plus rapidement que le reste de la population au Canada, de sorte que les Premières nations constituent le segment de la population le plus jeune, qui se développe le plus rapidement. Les membres des Premières nations continuent de subir les effets des disparités sociales et économiques lorsqu'on les compare aux autres Canadiens et Canadiennes. La composante réinvestissement de la Prestation pour enfants (PNE) des Premières nations est une façon, pour le gouvernement du Canada, de réduire cette disparité. Grâce à cette composante, le gouvernement du Canada et les Premières nations collaborent à la réalisation d'un objectif commun : augmenter la qualité de vie des membres des Premières nations, particulièrement celle des enfants. Les services et les prestations découlant des projets de réinvestissements et d'investissements visent à faire en sorte que les enfants des Premières nations aient les meilleures chances possibles de développer pleinement leur potentiel de membres en bonne santé, actifs et utiles à leur collectivité.

Le présent chapitre décrit la façon dont les Premières nations et le gouvernement du Canada travaillent ensemble à satisfaire les besoins des familles à faible revenu avec enfants dans les réserves par l'entremise de la composante réinvestissement de la PNE des Premières nations. Le chapitre explique d'abord

la façon dont les Premières nations mettent en œuvre les réinvestissements liés à la PNE et il décrit les secteurs d'activité qui font l'objet des réinvestissements. Ensuite, il présente la façon dont les progrès de la composante réinvestissement de la PNE des Premières nations sont supervisés. Enfin, il décrit les prochaines étapes à franchir pour la composante réinvestissements de la PNE des Premières nations.

Au Canada, on compte environ 600 Premières nations qui participent à l'initiative de la PNE. Chacune d'elle joue un rôle important dans sa mise en œuvre, car elle conçoit et administre ses propres programmes de réinvestissement. Tout comme les gouvernements provinciaux et territoriaux, les Premières nations qui versent des prestations d'aide sociale peuvent décider de réinvestir les économies provenant des rajustements à l'aide sociale dans des programmes et services adaptés aux besoins et aux priorités de chaque collectivité. La latitude laissée par cette initiative représente l'une des caractéristiques importantes de la composante réinvestissement de la PNE des Premières nations parce qu'elle permet aux Premières nations de mettre à exécution des projets pertinents sur le plan culturel, d'être en mesure de satisfaire les besoins précis de chaque collectivité et de réduire l'incidence et l'étendue de la pauvreté chez les enfants.

Tableau 10 – Premières nations : Réinvestissements et investissements liés à la PNE

Année	Total (en millions \$)
1998-1999	30,5
1999-2000	50,2
2000-2001	54,3
2001-2002	57,0
2002-2003 (estimation)	56,0
2003-2004 (estimation)	60,2

Les Premières nations réinvestissent dans des programmes qui répondent aux besoins et priorités particuliers de leurs collectivités, à condition que les activités entreprises soient conformes aux objectifs de la PNE. Les programmes mis à exécution par les Premières nations varient d'une collectivité à l'autre et s'étendent, en général, à un plus vaste ensemble de secteurs que leurs équivalents provinciaux et territoriaux.

Les programmes de réinvestissements liés à la PNE pour les Premières nations se classent dans l'un des cinq grands secteurs d'activité suivants : services de garde d'enfants et garderies,

alimentation des enfants, développement de la petite enfance, possibilités d'emploi et programmes de formation et enrichissement communautaire. L'annexe 2 présente une description de chacun de ces secteurs d'activité.

Le tableau 10 indique l'enveloppe totale de réinvestissements et investissements des Premières nations dans le cadre de la PNE depuis la mise en œuvre du programme en 1998¹³.

Le tableau 11 décrit les réinvestissements et les investissements des Premières nations par région de 2000-2001 à 2003-2004. Les montants présentés pour 2002-2003 et 2003-2004 sont estimatifs.

¹³ Certains chiffres diffèrent de ceux présentés dans le document intitulé *La Prestation nationale pour enfants – Rapport d'étape : 2002* en raison d'une révision des données.



**Tableau 11 – Premières nations : Réinvestissements
et investissements liés à la PNE par région**

Région	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
	Dépenses (milliers \$)	Dépenses (milliers \$)	Estimations (milliers \$)	Estimations (milliers \$)
Yukon	264	341	489	705
Colombie-Britannique	4 324	4 174	5 973	6 500
Alberta	9 667	8 566	9 757	11 067
Saskatchewan	11 441	15 392	16 851	14 962
Manitoba	7 786	5 322	3 209	2 000
Ontario	5 218	7 355	8 118	8 512
Québec	8 540	8 540	8 161	6 544
Atlantique	3 000	1 549	991	1 550
SOUS-TOTAL	50 239	51 239	53 549	51 839
Enveloppe d'investissements supplémentaires*	4 039	5 763	2 439	8 340
TOTAL	54 278	57 001	55 988	60 179

* L'Enveloppe d'investissements supplémentaires comprend des fonds destinés à rembourser à la Saskatchewan et au Yukon la partie des prestations du gouvernement provincial ou territorial versée sur des réserves.

Remarque : Les totaux ont été arrondis.

Suivi des progrès - évaluation de la composante de la Prestation nationale pour enfants des Premières nations

Le suivi des progrès de la PNE chez les Premières nations se concentre sur deux activités :

- une évaluation provisoire de la PNE pour les Premières nations, produit de la collaboration entre les Premières nations et le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC),
- des ateliers sur l'évaluation du rendement des programmes sociaux.

Évaluation provisoire

L'évaluation provisoire a débuté en 2001 : elle avait pour objet d'évaluer la mise en œuvre de l'initiative de la PNE dans les collectivités des Premières nations. Pour ce faire, on a recueilli des données à partir d'un certain nombre de sources, y compris, sans s'y limiter, à des sondages auprès de dix collectivités des Premières nations, des visites sur place dans huit communautés de quatre régions, un cercle de dialogue dans chacune de ces communautés, des entrevues avec les chefs et les membres de conseils, des entrevues avec 28 informateurs clés, et deux études de cas de communautés ayant adopté des pratiques exemplaires en matière de collecte des données et de présentation de rapports. L'évaluation a mis en lumière trois grands thèmes de la composante réinvestissement :

- la souplesse laissée aux Premières nations pour qu'elles créent leurs propres programmes,
- prise en charge de l'initiative par les Premières nations,
- l'importance de la présentation de rapports.

Le rapport d'évaluation contenait plusieurs recommandations relativement à l'amélioration de la composante réinvestissement en fonction de chacune des questions d'évaluation. Ces recommandations, qu'on peut consulter dans le rapport *Initiative de réinvestissement de La Prestation nationale pour les enfants des Premières nations – Rapport d'étape pour l'année terminée le 31 mars 2002*, servent actuellement au MAINC à élaborer un plan de travail ou d'action stratégique pour la composante des Premières nations de la PNE.

Ateliers sur l'évaluation du rendement des programmes sociaux

En 2003, on a organisé une série de trois ateliers sur l'évaluation du rendement des programmes sociaux, auxquels ont participé, entre autres, des employés de l'administration centrale du MAINC et des bureaux régionaux ainsi que des représentants de l'Assemblée des Premières nations et des Premières nations.

À la demande de tous les intervenants et à la suite de l'évaluation provisoire, les participants aux ateliers ont été divisés en groupes en fonction des programmes en vue d'examiner et de concevoir les modèles logiques et les indicateurs de rendement pour leur secteur. On leur a demandé de se concentrer sur les objectifs et les tâches suivants :

- Examiner et modifier, le cas échéant, les modèles logiques de programmes pour cinq programmes, y compris la Prestation nationale pour enfants, de deux points de vue différents, celui des Premières nations et celui du MAINC, afin de déterminer la façon dont on pourrait les améliorer.
- Établir, examiner et recommander une série d'indicateurs de rendement qui serviraient au Ministère à rendre compte au Parlement et à améliorer la gestion des programmes tout en tenant compte des pressions exercées sur les Premières nations en matière de présentation de rapports.
- Établir les nouvelles exigences liées aux ressources et à la préparation de rapports (celles des Premières nations ou du Ministère) à inclure dans les indicateurs de rendement proposés pour le Ministère. Il s'agirait d'analyser les exigences communes liées aux données du MAINC et des Premières nations, et de relever ainsi les principales différences.
- Recommander les prochaines étapes à franchir concernant l'utilisation à venir de cet outil pour les Premières nations en portant une attention particulière aux charges de travail accrues que représente la préparation de rapports pour les Premières nations et le MAINC, qui pourraient découler des modèles logiques et des indicateurs.

Les ateliers ont permis à tous les intervenants de mieux comprendre leurs rôles et leurs responsabilités dans l'ensemble de l'initiative de la PNE.

Pour satisfaire aux besoins de développer des capacités, l'équipe responsable de l'initiative de



réinvestissements liés à la PNE a tenu un atelier sur les outils de gestion avec les Premières nations en 2004.

Autres investissements du gouvernement fédéral dans la PNE

En plus de la composante réinvestissement de la PNE pour les Premières nations, le MAINC rembourse les provinces et les territoires pour les prestations intégrées pour enfants versées aux familles à faible revenu qui ont des enfants et qui résident dans une réserve. C'est actuellement le cas en Saskatchewan et au Yukon.

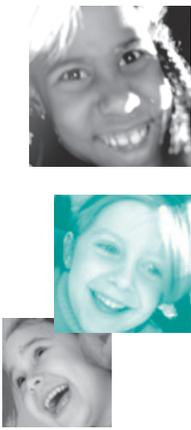
Activités à venir

Le MAINC continuera de collaborer avec ses partenaires des Premières nations pour s'assurer que la composante réinvestissement

des Premières nations poursuivent sur leur lancée. Voici les prochaines étapes que le MAINC franchira :

- La conception d'un outil qui donnera aux Premières nations des directives pratiques sur la gestion des projets en vue de les aider à préparer les propositions sur les projets de réinvestissement liés à la PNE, à en faire un suivi, à les évaluer et à en donner un compte rendu.
- Une évaluation sommaire de la PNE chez les Premières nations dans le cadre du plan ministériel dans un avenir rapproché.
- La poursuite de la participation du MAINC au Groupe de travail fédéral-provincial/territorial sur la PNE.
- La préparation d'un manuel sur les lignes directrices de l'initiative de réinvestissements liés à la PNE pour le MAINC.





Chapitre 6

Perspectives

Grâce à la collaboration entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et les Premières nations, l'initiative de la PNE a permis d'établir les éléments principaux d'un régime intégré de prestations pour enfants. C'est ainsi qu'a été mis en place un meilleur régime national pour les prestations pour enfants, concurremment avec des prestations et des services supplémentaires offerts par les provinces et les territoires et par les Premières nations.

Depuis 1997, le gouvernement du Canada augmente le montant des prestations versées aux familles à faible revenu en juillet de chaque année. En 2003, le gouvernement, pour démontrer qu'il était déterminé à soutenir les familles à faible revenu avec enfants, a adopté un budget fédéral

qui met en place un vaste plan d'investissement à long terme qui devrait ajouter au Supplément de la PNE un montant de 965 millions de dollars par année d'ici 2007-2008. Cet investissement devrait porter l'aide versée chaque année par le gouvernement fédéral aux familles canadiennes avec enfants par l'entremise du système de la PFCE à plus de 10 milliards de dollars par année d'ici 2007-2008.

Comme l'illustre le tableau 12, d'ici 2007-2008, le montant des prestations pour enfants versé par le gouvernement fédéral auquel les familles à faible revenu ont droit augmentera de plus de 100 pour cent par rapport au niveau de 1996-1997, avant l'instauration de la PNE.

Tableau 12 – Montant maximum des prestations pour enfants fédérales pour les années du programme 1996-1997 et 2007-2008 (juillet à juin) en dollars actuels*

Nombre d'enfants	Montant maximum de la PFE et du SARG (1996-1997)	Montant maximum de la prestation de base de la PFCE + Supplément de la PNE (2007-2008)	Augmentation en % de 1996-1997 à 2007-2008**
1	1 520 \$	3 243 \$	113%
2	2 540 \$	6 259 \$	146%
3	3 635 \$	9 279 \$	155%
4	4 730 \$	12 299 \$	160%

* Les dollars actuels sont les dollars réels pour une année donnée. Ils n'ont pas été rajustés pour tenir compte de l'inflation.

** Prévisions fondées sur le budget fédéral de 2003.

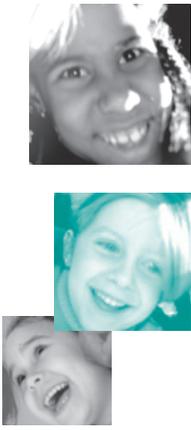
Remarque : Les prestations ne comprennent pas la prestation supplémentaire accordée pour les enfants de moins de sept ans à l'égard desquels aucune dépense de service de garde n'a été réclamée. Cette prestation, qui équivalait à 213 \$ par enfant en 1996-1997, devrait passer à 252 \$ par enfant en 2007-2008.

Les prestations et les services que les provinces, les territoires et les Premières nations offrent dans le cadre de l'initiative de la PNE sont des volets tout aussi importants de ce régime. Ces investissements ont augmenté depuis l'établissement de la PNE et ont bénéficié des connaissances et de l'expérience que les

gouvernements ont partagées. La coopération fédérale, provinciale et territoriale a été à la base du succès de l'initiative de la PNE.

Tous les gouvernements restent engagés à améliorer la situation des familles au Canada et à tenir les Canadiens et les Canadiennes au courant des progrès réalisés.





Annexe 1

Glossaire

Aide sociale : régime de soutien du revenu de dernier recours fondé sur un examen des besoins et administré par les gouvernements provinciaux et territoriaux, appelé parfois « bien-être social ».

Fonds d'investissement de la PNE : fonds supplémentaires que certains gouvernements consacrent à la PNE, en sus des fonds de réinvestissement.

Fonds de réinvestissement de la PNE : économies réalisées sur l'aide sociale et les prestations pour enfants et, dans certains territoires ou provinces, montants récupérés de l'Allocation spéciale pour enfants (ASE). La plupart des provinces, des territoires, et des Premières nations réduisent les prestations d'aide sociale ou les prestations pour enfants d'un montant équivalant au Supplément de la PNE afin de consacrer ces économies à des programmes, à des prestations et à des services nouveaux ou améliorés de façon à répondre aux besoins et aux priorités de nature locale (pour plus d'information, voir l'annexe 2).

Initiative de la Prestation nationale pour enfants (PNE) : initiative conjointe du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux et territoriaux visant à soutenir les familles à faible revenu avec enfants. Elle comprend un soutien accru du revenu par le

gouvernement fédéral, plus des réinvestissements par les provinces, les territoires et les Premières nations, et des investissements supplémentaires dans des programmes et services. La PFCE existe depuis juillet 1998.

Mur de l'aide sociale : obstacles pouvant rendre moins financièrement attrayant pour les gens de quitter à l'aide sociale pour participer au marché du travail en raison de la perte de revenu ou de services.

Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE) : programme fédéral de soutien du revenu destiné aux familles canadiennes avec enfants et administré par l'entremise du régime fiscal. La PFCE a deux composantes : la prestation de base pour les familles à faible et à moyen revenu et le Supplément de la PNE, qui procure un soutien supplémentaire aux familles à faible revenu.

Supplément au revenu gagné (SARG) : programme fédéral qui a précédé la PNE et qui fournissait un soutien du revenu s'ajoutant au revenu gagné des familles à faible revenu qui travaillaient. Le SARG a été remplacé en juillet 1998 par le Supplément de la PNE. Certains gouvernements ont réinvesti les fonds de la PNE dans leur propre version d'un supplément au revenu gagné.

Suppléments au revenu gagné : paiements versés aux familles par les gouvernements et qui s'ajoutent au revenu gagné provenant du travail. Ces programmes visent souvent des familles à faible revenu qui travaillent et ils versent des prestations déterminées en fonction du nombre d'enfants que compte une famille.

Supplément de la PNE : contribution fédérale à la PNE, c'est-à-dire un paiement mensuel destiné aux familles à faible revenu pour aider à couvrir les coûts associés à élever leurs enfants. Il s'agit d'une composante de la PFCE.



Réinvestissements et investissements liés à la PNE par les provinces et territoires et par les Premières nations



La présente annexe contient des renseignements sur les réinvestissements et les investissements liés à la Prestation nationale pour enfants (PNE) qui ont été faits par ces gouvernements¹⁴. Certains de ces réinvestissements et investissements sont de nouveaux programmes ou services, tandis que d'autres sont des améliorations apportées à des programmes existants. La présente annexe comprend des renseignements descriptifs, des données sur les dépenses réelles pour 2000-2001 et 2001-2002, et les dépenses estimatives pour 2002-2003 et 2003-2004.

Les fonds prévus pour les initiatives de la PNE proviennent de deux sources : les fonds d'investissement et les fonds de réinvestissement. Les données figurant dans la présente annexe représentent le total des fonds de réinvestissement et, le cas échéant, des fonds d'investissement.

Les fonds de réinvestissement découlent des économies relatives au Supplément de la PNE qui libèrent des fonds que les provinces et les territoires utilisaient antérieurement pour financer leur programme d'aide sociale. Certains

gouvernements rajustent leurs paiements d'aide sociale en fonction du Supplément de la PNE. Le montant du rajustement peut alors être réinvesti. D'autres gouvernements ont restructuré leur régime d'aide sociale afin de verser des prestations pour enfants liées au revenu indépendamment du régime de l'aide sociale. Parmi ces gouvernements, certaines rajustent leurs prestations pour enfants de façon à ce qu'elles correspondent, entièrement ou en partie, au Supplément de la PNE, et d'autres ne font aucun rajustement. Pour les gouvernements qui rajustent en fonction du Supplément de la PNE, les fonds disponibles pour être réinvestis augmentent en conséquence. Les fonds mis à la disposition des gouvernements qui ne rajustent pas en fonction de la PNE sont considérés comme des montants « fixes » correspondant au montant des économies réalisées au moment de la réorganisation de leur régime. Ce montant est disponible pour être réinvesti chaque année.

Les fonds d'investissement représentent les montants supplémentaires, en plus des fonds de réinvestissement, que les provinces ou les territoires décident d'affecter à la PNE.

¹⁴ Ce document ne contient pas de données pour le Québec. Tous les résidents du Québec bénéficient de la Prestation fiscale canadienne pour enfants, tout comme le reste de la population canadienne. En outre, ils bénéficient des investissements importants réalisés par le gouvernement du Québec, dans le contexte de sa politique de la famille, dans les services pour les familles et les enfants.

Sources des fonds de réinvestissement

Il y a deux sources de fonds de réinvestissement¹⁵

Rajustements de l'aide sociale et des prestations pour enfants

Le chapitre 4 présente le résumé des différentes approches qui se sont développées pour ajuster les prestations d'aide sociale et les prestations pour les enfants par l'entremise de la PNE.

Rajustements de l'Allocation spéciale pour enfants

Cette allocation est versée pour les enfants dont s'occupent les services provinciaux et territoriaux de bien-être à l'enfance. Elle correspond au paiement maximal en vertu de la Prestation fiscale canadienne pour enfants, y compris le Supplément de la PNE. Les gouvernements peuvent soit transmettre aux services de bien-être à l'enfance le montant bonifié du Supplément de la PNE pour l'entretien des enfants, soit le recouvrer. Terre-Neuve-et-Labrador, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta ont choisi de récupérer l'augmentation, et ce montant doit en principe faire partie des fonds réinvestis liés à la PNE.

¹⁵ De juillet 1998 à juin 1999, il y avait une troisième source de fonds de réinvestissement, soit l'Aide à la transition, qui était versée aux familles qui recevaient antérieurement le Supplément au revenu gagné, pour ne pas qu'elles subissent une réduction de l'ensemble des prestations qu'elles recevaient à la suite de l'introduction du Supplément de la PNE.



Terre-Neuve-et-Labrador

À Terre-Neuve-et-Labrador, les initiatives liées à la PNE ont amélioré le bien-être des familles à faible revenu de la province. Ces initiatives aident ces familles à participer au marché du travail et appuient les initiatives jeunesse et à la petite enfance pour améliorer le bien-être des jeunes gens qui vivent dans des familles à faible revenu.

Il n'y a pas eu de rajustements des prestations du programme *Income Support* (soutien du revenu) en 1998-1999. La totalité du montant du Supplément de la PNE a été transmise à toutes les familles bénéficiaire du programme *Income Support*. Tous les programmes subventionnés dans le cadre des initiatives liées à la PNE en 1998-1999 ont donc été des investissements par la province.

À la suite de la deuxième augmentation du Supplément de la PNE en 1999, le *Income Support Program* a été réaménagé, de sorte qu'on a instauré la *Newfoundland and Labrador Child Benefit (NLCB)* (prestation pour enfants de Terre-Neuve-et-Labrador). Les prestations de *Income Support* pour les familles ont diminué parce que les prestations n'étaient versées qu'aux adultes. Cependant, la réduction a été compensée par l'augmentation de 1999 du Supplément de la PNE et par la nouvelle *NLCB*, que reçoivent toutes les familles bénéficiant du programme *Income Support*.

Les réinvestissements et les investissements de Terre-Neuve-et-Labrador incluent:

- **Newfoundland and Labrador Child Benefit (NLCB)** (prestation pour enfants de Terre-Neuve-et-Labrador) (réinvestissement) – Il s'agit d'une prestation provinciale pour enfants qui est versée à toutes les familles à faible revenu à Terre-Neuve-et-Labrador. La

NLCB est administrée par l'Agence du revenu du Canada pour le compte de la province et elle est incluse dans le chèque de la Prestation fédérale canadienne pour enfants. En 2001-2002 et en 2002-2003, étant donné que certains montants à dépenser dans le programme étaient inutilisés en raison de la reprise de l'économie, de sorte que le nombre de familles admissibles avait diminué, le seuil de revenu donnant droit à la *NLCB* a été augmenté de façon à ce qu'il corresponde aux majorations relatives au Supplément de la PNE. En 2003-2004, les montants inutilisés ont servi à majorer le taux s'appliquant au premier enfant de 12 \$ par année.

En décembre 2001, le *Mother Baby Nutrition Supplement (MBNS)* (supplément versé aux mères pour l'alimentation des bébés) a été ajouté à la *NLCB* sous forme d'un supplément d'alimentation mensuel de 45 \$ par enfant de moins d'un an vivant dans des familles ayant droit à au moins 1 \$ de la *NLCB*. Cette prestation est financée par la réaffectation de fonds du programme *Income Support* vers la *NLCB*.

Remarque : La composante prénatale du *MBNS*, qui faisait partie du *Income Support Program* a également été enlevée et elle est maintenant versée en tant que prestation en fonction du revenu indépendamment du *Income Support Program*. Les fonds pour cette initiative proviennent des fonds réaffectés du *Income Support Program* et des fonds du développement de la petite enfance.

- **Unlicensed Child Care** (garderies non agréées) (investissement) – Cette initiative sert à augmenter le soutien financier versé aux familles avec enfants à charge qui ont besoin de services de garderie pour chercher et conserver un emploi mais qui, pour des

raisons diverses, ne peuvent obtenir des services de garderies agréées. Ce service sert à augmenter les prestations aux familles bénéficiaires du programme *Income Support* de sorte que les familles ne se retrouvent pas dans une situation pire parce qu'elles travaillent. Cette initiative est entrée en vigueur le 1^{er} octobre 1998.

- **Family Home Child Care Agencies** (services de garderie en milieu familial) (investissement) – Il s'agit d'organismes communautaire sans but lucratif qui surveillent et aident les fournisseurs de soins du secteur privé en milieu familial. L'organisme peut recevoir des fonds de fonctionnement du *Department of Health and Community Services* (ministère de la santé et des services communautaires) et il est agréé pour surveiller les foyers par les différentes *Health and Community Services Boards* (commissions de la santé et des services communautaires). À Terre-Neuve-et-Labrador, deux services de garderie en milieu familial sont financés par l'entremise de la PNE.
- **Child Care Subsidy Program** (programme de subventions aux garderies) (investissement) – Les fonds de la PNE s'ajoutent au montant de base affecté par la province au *Child Care Subsidy Program*. Ce programme est fondé sur le revenu et il est disponible pour les familles qui reçoivent des prestations du programme *Income Support* et aux familles à faible revenu (dont le revenu annuel est inférieur à 24 000 \$). Grâce aux fonds de la PNE, on a pu modifier le taux des subventions et le soutien financier pour deux nouveaux services : les garderies et les services de puériculture en milieu familial. Le transport est également financé.
- **Funding to Centres** (fonds versés aux centres) (investissement) – Les fonds de la PNE servent à payer des subventions annuelles d'équipement aux garderies agréées. Cette composante contribue au maintien de soins de qualité pour les jeunes enfants et leur famille.
- **School-based Infant Care** (services de puériculture dans les écoles) (investissement) – Il s'agit des services de puériculture en groupe offerts dans les écoles secondaires aux étudiants qui ont besoin de services sur place et d'un soutien accru pour poursuivre leurs études. Cette initiative intègre l'accès aux services de garderies de qualité et un support direct aux parents qui fréquentent l'école secondaire. Pendant la journée, on encourage les jeunes parents à passer leurs pauses et leurs temps libres au centre pour être en contact avec leur bébé et pour mieux comprendre et recevoir du support relativement à leur rôle de parent. Le transport à l'école pour les bébés et les parents est offert par d'autres moyens.
- **Early Childhood Education Certification** (attestation des éducateurs de la petite enfance) (investissement) – Cet élément sert à soutenir deux initiatives continues : (1) l'offre de cours pour les personnes employées dans les garderies agréées et qui doivent avoir soit le niveau I ou de niveau II en *Early Childhood Education* (éducation de la petite enfance) pour respecter les normes législatives; (2) le *Registrar of Certification Office for Early Childhood Educators* (registraire du Bureau d'attestation des éducateurs de la petite enfance), qui tient un registre et offre des cours d'orientation aux éducateurs de la petite enfance. Ces deux initiatives visent à favoriser des services de garderie de qualité



pour les familles qui doivent obtenir des services agréés pour leurs enfants.

- **Child Care Service Consultants** (experts-conseils en garderies) (investissement) – Chaque année, des fonds de la PNE supportent six postes d’experts-conseils en garderies dans la province. Ces postes sont répartis dans la province et intégrés aux *Health and Community Services Regional Boards*. Ils servent à renforcer les services d’agrément et d’expertise en matière de garderie dans la province.
- **Extended Drug Card Program** (carte-médicaments prolongée) (investissement) – Cette initiative permet de prolonger les prestations d’assurance-maladie pour une période de six mois aux personnes et aux familles qui quittent le programme *Income Support* pour commencer à travailler. Cette initiative aide ces personnes à faire la transition du *Income Support* à l’emploi.
- **Family Resource Centres** (centres de ressources pour la famille) (investissement) – Ces programmes communautaires visent à offrir tout un éventail de services porte ouverte de soutien et d’activités d’apprentissage aux jeunes enfants et à leur famille. L’initiative vise à améliorer le développement des enfants, d’aider les adultes dans leur rôle de soutien et de faire que la communauté soit davantage impliquée dans le support des jeunes enfants et leur famille. Le groupe cible est principalement constitué d’enfants jusqu’à six ans (et jusqu’à douze ans au besoin), de femmes enceintes, de parents, de membres de la famille et d’autres aidants naturels. Les fonds servent à financer huit projets dans la province (six de ces projets ont au moins trois points de service).
- **Intervention Program Supports** (mesures de soutien pour les programmes d’intervention) (investissement) – *Intervention Program Supports* regroupent deux initiatives : le soutien pour la mise en œuvre de services d’intervention intensifs à domicile pour les enfants de moins de six ans souffrant de troubles liés à l’autisme; et un soutien accru pour les familles avec enfants ayant une incapacité qui ont besoin d’un meilleur soutien à la maison. Ces activités combinées visent à aider les familles avec enfants ayant des besoins spéciaux qui ont besoin de mesures de soutien supplémentaires pour améliorer la situation de l’enfant autant que de la famille.
- **Child, Youth and Family Services** (services aux enfants, aux jeunes et aux familles) (investissement) – Il s’agit de programmes et de services visant à favoriser la sécurité, la santé et le bien-être des enfants, des jeunes et des familles. Il y a des services de soutien pour les familles, les mesures d’intervention visant la protection (y compris dans le cas des enfants pris en charge), des services pour les jeunes et les services d’adoption.
- **Community Youth Network** (réseau communautaire des jeunes) (investissement) – Le *Community Youth Network* offre aux jeunes âgés de 12 à 18 ans des installations dans leur communauté. Il y a neuf points centraux et dix points satellites dans toute la province, et tous peuvent servir d’autres localités dans leur circonscription respective. Cette initiative vise à offrir des services et des mesures de soutien dans quatre domaines : apprentissage, emploi, participation à la collectivité et services. Les services et les mesures de soutien sont offerts dans un milieu convivial pour les

jeunes, et il existe de nombreuses stratégies visant à encourager leur participation et leur apprentissage. Pour élargir les domaines principaux, les programmes, qui sont basés sur les services individuels intensif, visent l'acquisition de compétences, tout en faisant appel à des démarches fondées sur le groupe, les études, les loisirs et l'acquisition de qualités de chef. Les projets sont dirigés par des coalitions communautaires (avec la participation des jeunes); ils sont conçus pour établir des partenariats et soutenir les jeunes, surtout ceux qui ont besoin d'aide pour réussir dans la vie. Le *Community Youth Network* est très prestigieux dans les communautés, et on procède actuellement à une évaluation formative indépendante de l'initiative. Le rapport d'évaluation final est en préparation.

- **Post-Secondary Education and Training** (études et formation postsecondaires) (investissement) – Il s'agit de fonds servant à aider les jeunes pris en charge pour qu'ils puissent poursuivre leurs études postsecondaires. Les fonds servent à couvrir les frais d'étude et de subsistance pour

participer aux programmes. Ce soutien est jugé essentiel pour les jeunes qui peuvent se heurter à des obstacles pour accéder aux études postsecondaires et trouver un emploi convenable. En 2001-2002, ce type de soutien était présenté sous la rubrique « Services aux enfants, aux jeunes et aux familles ».

- **Residential/Mental Health Services** (services en établissement et de santé mentale) (investissement) – Il s'agit d'un ensemble de fonds dont disposent les régions de *Health and Community Services* pour aider les jeunes âgés de 12 à 18 ans. À l'échelon de la commission régionale, les fonds sont consacrés aux services en établissement et de santé mentale pour les jeunes à risque et à la mise en œuvre de moyens préventifs dans la communauté afin d'aider les jeunes.
- **Project Administration** (administration des projets) (investissement) – Il s'agit de fonds servant à financer l'administration générale de l'initiative de la PNE, qui relève du *Department of Health and Community Services*.



**Tableau 13 – Terre-Neuve-et-Labrador :
Réinvestissements et investissements liés à la PNE**

	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
	Dépenses (milliers \$)	Dépenses (milliers \$)	Estimations (milliers \$)	Estimations (milliers \$)
Prestations pour enfants et suppléments au revenu gagné Newfoundland and Labrador Child Benefit (NLCB)*	8 100	7 977	8 233	8 169
Garde d'enfants et garderies				
Unlicensed Child Care	600	600	600	600
Family Home Child Care Agencies	237	311	221	313
Child Care Subsidy Program	1 887	1 803	1 375	1 736
Funding to Centres	255	345	250	250
School-based Infant Care	49	57	59	75
Early Childhood Education Certification	73	60	70	100
Child Care Service Consultants	300	300	300	300
Prestations d'assurance-maladie complémentaires				
Extended Drug Card Program	407	754	737	1 000
Services à la petite enfance et aux enfants à risque				
Family Resource Centres	1 200	1 159	1 150	1 340
Intervention Program Supports**	275	275	639	1 199
Child, Youth and Family Services**	175	305	396	894
Initiatives jeunesse				
Community Youth Network	1 817	1 817	1 817	1 817
Post-Secondary Education and Training***	161	--	--	--
Residential/Mental Health Services	964	964	964	964
Autres				
Project Administration	169	107	158	269
TOTAL	16 669	16 834	16 969	19 026

* Le *Mother Baby Nutrition Supplement* a été ajouté à la *NLCB* en décembre 2001. L'argent pour cette initiative provient de la réaffectation des fonds du *Income Support Program* et de la réaffectation de fonds dans la *NLCB*.

** Ces programmes ont été mentionnés officiellement en 2000-2001 sous la rubrique « Soutien des programmes de garderies ».

*** À partir de 2001-2002, l'initiative *Post-Secondary Education and Training* a été présentée sous la rubrique *Child, Youth and Family Services*.

Remarque: Les totaux ont été arrondis.

**Tableau 14 – Terre-Neuve-et-Labrador : Nombre
approximatif de familles et d'enfants qui bénéficient des
réinvestissements et des investissements liés à la PNE**

Initiatives liées à la PNE en fonction du nom du programme*	2000-2001		2001-2002		2002-2003		2003-2004	
	N ^{bre} de familles	N ^{bre} d'enfants						
Newfoundland and Labrador Child Benefit	20 629	33 182	20 000	32 000	20 314	31 500	19 800	30 000
Unlicensed Child Care**	450	750	461	680	424	630	425	650
School-based Infant Care	10	10	s.o.	11	s.o.	13	s.o.	5
Extended Drug Card Program**	360	600	300	450	340	550	400	600
Family Resource Centres**	--	--	1 475	1 853	2 217	3 008	3 000	4 000
Community Youth Network	6 597	7 698	6 599	7 689	3 469	5 733	3 120	5 159

* Les programmes pour lesquels nous n'avions pas de données ne sont pas indiqués.

** Représente la moyenne mensuelle.

Remarques : 1) les chiffres ont été arrondis.

2) s.o. indique que nous ne disposons pas de données pour cette catégorie.



Île-du-Prince-Édouard

À l'Île-du-Prince-Édouard, la PNE a un objectif double : aider les parents dans les efforts qu'ils déploient pour s'intégrer au marché du travail et y rester, et améliorer les services à la petite enfance. L'Île-du-Prince-Édouard a instauré un certain nombre d'initiatives de réinvestissement à ces deux fins.

Le Supplément de la PNE est considéré comme un revenu dans le cadre du programme d'aide sociale. Ces prestations sont déduites intégralement des prestations de l'aide sociale.

En août 2001, 2002 et 2003, la *PEI Healthy Child Allowance* (allocation pour la santé des enfants) a été majorée d'un montant égal à l'augmentation du Supplément de la PNE.

Les réinvestissements et les investissements de l'Île-du-Prince-Édouard incluent:

- **PEI Child Care Benefit** (prestation de l'Île-du-Prince-Édouard pour la garde d'enfants) – Il s'agit d'une amélioration du *Child Care Subsidy Program*. Cette initiative a servi à offrir l'accès et une aide financière accrus aux services de garde agréés pour les enfants de la province.
- **PEI Family Health Benefit** (prestation familiale pour soins de santé) – Ce programme vise à aider les familles à faible revenu à couvrir les coûts des médicaments d'ordonnance. L'admissibilité repose sur la taille de la famille ainsi que sur son revenu net de l'année précédente.
- **Early Childhood Interventions** (interventions auprès de la petite enfance) – La *Healthy Child Development Strategy* (stratégie pour le développement sain des enfants), qui

est mise en œuvre à l'échelle de l'Île-du-Prince-Édouard, reconnaît l'importance de l'intervention précoce dans le développement des enfants. Les services comprennent l'intervention préscolaire auprès des enfants autistes, l'innovation en matière d'orthophonie ainsi que d'autres programmes et services connexes. À partir de 2000-2002, les fonds pour les *Early Childhood Interventions* ont été signalés ailleurs que pour la PNE (sous la rubrique « Fonds du développement de la petite enfance »).

- **Speech Therapy Innovation** (innovation en orthophonie) – Ce programme fait partie de la *Healthy Child Development Strategy*, qui reconnaît l'importance de l'intervention précoce dans le développement des enfants. Par l'entremise de ce programme, les enfants d'âge préscolaire, les parents et les groupes communautaires bénéficient d'initiatives d'orthophonie.
- **Autism Integration Project** (projet d'intégration des autistes) – Ce programme fait également partie de la *Healthy Child Development Strategy*. Des interventions thérapeutiques se font directement auprès des enfants d'âge préscolaire atteints d'autisme.
- **Looking After Children** (garde des enfants) – Les fonds de la PNE ont été essentiels pour la mise en œuvre de ce projet visant à offrir des services aux enfants pris en charge. Il y a eu notamment l'élaboration de politiques fondées sur des recherches, la formation des fournisseurs de services, l'acquisition de matériel et la conception de mécanismes d'examen.

- **Children-in-Care Initiatives** (initiatives pour les enfants pris en charge) – Les fonds de la PNE ont également servi à financer les services offerts aux enfants pris en charge, soit un nombre considérable d'enfants de l'Île-du-Prince-Édouard. L'augmentation du nombre d'employés dans les services remaniés de protection de l'enfance s'est traduite par une amélioration de la planification de la qualité des services auprès des enfants et des familles.
- **Children's Mental Health** (santé mentale des enfants) – La PNE assure les fonds nécessaires pour financer la formation d'une nouvelle équipe clinique multidisciplinaire pour la santé mentale des enfants. Cette équipe offre une meilleure intervention aux familles de la province qui ont des enfants ayant des troubles de santé mentale complexes.
- **Healthy Child Allowance** (allocation pour enfants en santé) – Il s'agit d'une prestation d'aide sociale payable aux familles avec enfants de moins de 18 ans afin de leur permettre de participer à des activités sportives, récréatives et culturelles. À compter de juillet 2003, le montant de la prestation, qui était de 41 \$ par mois, est passé à 55 \$ par mois.
- **Employment Enhancement and Job Creation Programs** (programmes d'amélioration de l'emploi et de création d'emplois) – Les fonds de la PNE ont servi à l'intensification des activités dans le cadre de ces programmes. La contribution de la PNE a permis à bon nombre de parents bénéficiaires de l'aide sociale d'améliorer leurs compétences et de décrocher un emploi.
- **Literacy/Adult Basic Education Program** (programme d'alphabétisation et d'éducation de base pour adultes) – L'alphabétisation est un tremplin vers l'autonomie. Ce programme, qui est exécuté par le *PEI Institute of Adult and Community Education*, a aidé à mettre sur pied des cours d'alphabétisation pour adultes dispensés dans la communauté. Les fonds de la PNE aident chaque année des parents bénéficiaires de l'aide sociale à profiter de ce programme.
- **Family Support Orders Program** (programme des ordonnances de soutien financier de la famille) – Ce programme offre des services juridiques aux enfants et aux parents qui ont le droit de garde et qui sont bénéficiaires de l'aide sociale, à régler les questions quant à la garde, l'accès ou le soutien en rapport avec des questions de droit de la famille. En 2003-2004, ce programme a été bonifié.



**Tableau 15 – l'Île-du-Prince-Édouard :
Réinvestissements et investissements liés à la PNE**

	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
	Dépenses (milliers \$)	Dépenses (milliers \$)	Estimations (milliers \$)	Estimations (milliers \$)
Garde d'enfants et garderies PEI Child Care Benefit	900	700	700	700
Prestations d'assurance-maladie complémentaires PEI Family Health Benefit	60	170	220	250
Services à la petite enfance et aux enfants à risque				
Early Childhood Interventions*	352	--	--	--
Speech Therapy Innovation	--	--	75	75
Autism Integration Project	--	--	125	125
Looking After Children	50	50	50	50
Children-in-Care Initiatives	88	150	150	450
Children's Mental Health	50	250	250	250
Healthy Child Allowance	--	970	1 180	1 375
Autres				
Employment Enhancement/Job Creation	200	200	200	200
Literacy/Adult Basic Education	100	100	100	100
Family Support Orders Program	--	--	--	80
TOTAL	1 800	2 590	3 050	3 655

* À partir de 2001-2002, les fonds pour les Initiatives visant la petite enfance étaient présentés séparément de la PNE.

Remarque: Les totaux ont été arrondis.

Tableau 16 – Île-du-Prince-Édouard : Nombre approximatif de familles et d'enfants qui bénéficient des réinvestissements et des investissements liés à la PNE

Initiatives liées à la PNE en fonction du nom du programme*	2000-2001		2001-2002		2002-2003		2003-2004	
	N ^{bre} de familles	N ^{bre} d'enfants	N ^{bre} de familles	N ^{bre} d'enfants	N ^{bre} de familles	N ^{bre} d'enfants	N ^{bre} de familles	N ^{bre} d'enfants
PEI Child Care Benefit	1 100	1 100	1 100	1 100	1 000	1 200	1 000	1 200
PEI Family Health Benefit	500	800	400	800	400	700	400	720
Early Childhood Interventions**	50	50	--	--	--	--	--	--
Speech Therapy Innovation	--	--	--	--	250	300	250	300
Autism Integration Project	--	--	--	--	50	50	50	50
Looking After Children	400	500	400	600	300	600	300	600
Children-in-Care Initiatives	200	200	200	200	275	300	250	300
Children's Mental Health	330	330	335	500	900	1 000	900	1 000
Healthy Child Allowance	s.o.	s.o.	1 350	2 500	1 300	2 500	1 200	2 200
Employment Enhancement/ Job Creation Programs	140	300	150	300	150	300	125	250
Literacy/Adult Basic Education	125	250	100	200	100	200	100	200

* Les programmes pour lesquels nous n'avons pas de données ne sont pas indiqués.

** À partir de 2001/2002, les fonds pour les *Early Childhood Interventions* étaient présentés séparément de la PNE.

Remarque : s.o. indique que nous ne disposons pas de données pour cette catégorie.



Nouvelle-Écosse

Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a réalisé des progrès remarquables en atténuant la pauvreté chez les enfants dans le cadre de l'initiative conjointe des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Ces dernières années, la Nouvelle-Écosse a démontré qu'elle était déterminée à assurer la santé et le bien-être de ses enfants en élargissant et en renforçant les programmes et services venant en aide aux familles à faible revenu. Son engagement est demeuré ferme en 2002-2003, alors qu'on estime les dépenses engagées dans les programmes liés à la PNE à 30,9 millions de dollars en tout.

Parmi les changements récents qui ont contribué à améliorer sensiblement la santé et le bien-être des familles à faible revenu avec enfants en Nouvelle-Écosse, mentionnons la reconception du programme d'aide sociale de la province en 2001. La province a retiré les prestations pour les enfants du programme d'aide sociale pour les intégrer complètement à la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE) en vue d'établir un versement unique mensuel non imposable pour toutes les familles à faible revenu avec enfants. Ces mesures étaient de plus renforcées par un engagement selon lequel les augmentations à venir du Supplément de la PNE seraient transmises directement aux familles. Entre-temps, la province a augmenté sensiblement les taux de la *Nova Scotia Child Benefit* (prestation pour enfants de la Nouvelle-Écosse).

Par conséquent, de nombreuses familles à faible revenu qui occupaient un emploi ou qui étaient bénéficiaires de l'aide sociale, ont vu augmenter le montant total de prestations pour enfants qu'elles recevaient. Cette majoration a donc

augmenté considérablement le revenu de ces ménages et les a aidés à assumer les coûts associés à élever des enfants. Mais il ne s'agit là que d'une seule façon par laquelle le changement a affecté l'ampleur de la pauvreté chez les enfants.

Pour les parents qui recevaient de l'aide sociale, le versement de prestations pour enfants indépendamment du régime de l'aide sociale rendait la possibilité de retourner au travail plus facile et plus viable du point de vue financier. Les parents sur le marché du travail ont remarqué une augmentation de leur revenu net et ont reçu de l'aide financière supplémentaire pour le transport et les dépenses liées à l'emploi par l'entremise du nouveau programme *Employment Support* (soutien à l'emploi).

Les améliorations apportées aux soutiens à l'emploi constituent également un développement positif pour les enfants, car les parents ont reçu de l'aide supplémentaire pour défrayer les dépenses liées à la garde des enfants, et les enfants sont devenus admissibles à la prolongation du régime *Pharmacare* (assurance médicaments).

Aujourd'hui, l'Agence du revenu du Canada exécute le *Nova Scotia Child Benefit (NSCB)*, ainsi que les prestations de base de la PFCE et le Supplément de la PNE, totalisant environ 97 millions de dollars à chaque année, pour 55 000 enfants de la Nouvelle-Écosse. Le nombre d'enfants en Nouvelle-Écosse qui reçoivent le Supplément de la PNE a diminué par rapport à 2002 et demeure en baisse parce que l'économie s'améliore et que plus de familles à faible revenu voient leur revenu augmenter grâce à des emplois plus sûrs.

Bien que la Nouvelle-Écosse ait réalisé des progrès remarquables en s'attaquant aux

problèmes de la pauvreté chez les enfants, le gouvernement reconnaît qu'il reste encore beaucoup à faire. Il est engagé à réduire et à prévenir la pauvreté chez les enfants et continuera à travailler à la réalisation de cet objectif.

Les initiatives liées à la PNE de la Nouvelle-Écosse incluent:

■ **Nova Scotia Child Benefit (NSCB)** (prestation pour enfants de la Nouvelle-Écosse) – En 1998, le gouvernement a instauré la *NSCB* qui verse des prestations mensuelles aux familles à faible revenu afin de les aider à défrayer les dépenses associées à élever des enfants de moins de 18 ans. Cette prestation est entièrement financée par la province et s'ajoute au Supplément de la PNE. La *NSCB* est versée avec les prestations de base de la PFCE et le Supplément de la PNE. En plus de transmettre le montant initial du Supplément de la PNE, en 1999, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse s'est engagé à ce que toutes les futures augmentations apportées au Supplément de la PNE soient transmises directement aux familles.

En juillet 2001, dans le cadre de la refonte du système d'aide sociale de la Nouvelle-Écosse, les prestations pour enfants ont été enlevées de l'aide sociale. Ce changement politique impliquait que les parents à faible revenu

recevaient des prestations pour enfants des deux gouvernements, qu'ils soient sur le marché du travail ou non. La *NSCB* a été augmentée, et verse maintenant, pour les enfants de familles à faible revenu, une prestation annuelle maximale de 445 \$ pour le premier enfant, de 645 \$ pour le deuxième enfant, et de 720 \$ pour le troisième enfant et chaque enfant additionnel.

■ **Centre-based Child Care** (services de garde offerts en garderie) – Deux cent trente nouveaux espaces subventionnés de garde d'enfants en garderie sont financés sous les auspices de la PNE depuis 1998, dont 30 pour des enfants ayant des besoins spéciaux.

■ **Early Intervention Programs** (programmes d'intervention précoce) – Ces programmes aident les enfants d'âge préscolaire aux prises avec des troubles du développement à réaliser leur potentiel. On a offert des subventions de fonctionnement supplémentaires aux centres actuels et lancé de nouveaux programmes visant à ce que toutes les familles de la province aient accès à ce service.

■ **Community-based Prevention Programs** (programmes communautaires de prévention) – Ces programmes s'inspirent des programmes déjà en place afin d'accroître les efforts de prévention dans toute la province. Ils sont conçus expressément pour venir en aide aux familles à faible revenu.



Tableau 17 – Nouvelle-Écosse : Réinvestissements et investissements liés à la PNE

	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
	Dépenses (milliers \$)	Dépenses (milliers \$)	Estimations (milliers \$)	Estimations (milliers \$)
Prestations pour enfants et suppléments au revenu gagné				
Nova Scotia Child Benefit	19 398	26 698	28 333	28 400
Garde d'enfants et garderies				
Centre-based Child Care	1 478	1 537	1 538	1 538
Services à la petite enfance et aux enfants à risque				
Early Intervention Programs	515	675	675	675
Community-based Prevention Programs*	287	564	350	--
TOTAL	21 678	29 474	30 896	30 613
Fonds de réinvestissement non dépensés**	450			

* Le financement du PNE pour le *Community-based Prevention Program* a été révoqué. Les programmes sont maintenant financés par d'autres sources.

** Les fonds de réinvestissement non dépensés ne sont pas inclus sous la rubrique « Total », mais ils sont reportés et inclus dans les fonds de réinvestissement et d'investissement pour 2001-2002.

Remarque : Les totaux ont été arrondis.

Tableau 18 – Nouvelle-Écosse : Nombre approximatif de familles et d'enfants qui bénéficient des réinvestissements et des investissements liés à la PNE

Initiatives liées à la PNE en fonction du nom du programme*	2000-2001		2001-2002		2002-2003		2003-2004	
	N ^{bre} de familles	N ^{bre} d'enfants	N ^{bre} de familles	N ^{bre} d'enfants	N ^{bre} de familles	N ^{bre} d'enfants	N ^{bre} de familles	N ^{bre} d'enfants
Nova Scotia Child Benefit	34 106	57 325	33 224	55 986	31 905	53 961	31 047	52 511
Center-based Child Care	s.o.	230	s.o.	230	s.o.	230	s.o.	230
Early Intervention Programs	s.o.	105	s.o.	105	s.o.	105	s.o.	105

*Les programmes pour lesquels nous n'avons pas de données ne sont pas indiqués.

Remarque : s.o. indique que nous ne disposons pas de données à ce sujet.

Nouveau-Brunswick

Le gouvernement continue à renforcer les programmes et des services qui aident à réduire et à prévenir la pauvreté chez les enfants et les familles, qui favorisent la participation au marché du travail et qui stimulent le développement de la petite enfance.

En 1998-1999, le Nouveau-Brunswick a transmis la valeur totale du Supplément de la PNE fédéral aux familles bénéficiaires de l'aide sociale, et la province a continué cette pratique pour ce qui touche les augmentations ultérieures. En août 1998, la province a engagé des investissements dans le cadre de l'initiative de la PNE en augmentant les fonds destinés à la garde d'enfants et en établissant le Service alternatif de garde d'enfants. Le Nouveau-Brunswick a constamment maintenu ou augmenté le niveau de financement de chacune de ses initiatives depuis l'établissement de la PNE en 1998.

Les investissements du Nouveau-Brunswick incluent :

■ **Programme d'aide aux garderies** – Ce programme est destiné à aider les familles à obtenir les meilleurs services de garde possibles pour leurs enfants. Il offre de l'aide financière aux parents ou aux tuteurs, ce qui leur permet d'avoir accès à des services de garde de qualité à coût abordable dans une garderie agréée. Avant l'initiative liée à la PNE, en 1997-1998, le Nouveau-Brunswick avait investi 4,23 millions de dollars dans le Programme d'aide aux garderies. Le Nouveau-Brunswick a consacré des fonds supplémentaires à ce même programme pour aider à réaliser les objectifs de la PNE chaque année depuis le début de l'initiative en 1998.

Les dépenses totales engagées dans ce secteur sont présentées au tableau 19.

- **Service alternatif de garde d'enfants** – Les parents ou les tuteurs à faible revenu qui sont aux études ou qui travaillent et qui n'ont pas accès aux services de garde agréés peuvent également bénéficier d'une aide financière. Le programme est destiné à venir en aide à ceux qui ont besoin de services de garde en soirée, la nuit et les fins de semaine ou à ceux qui habitent dans une localité où il n'y a pas de services de garde agréés.
- **Stratégie provinciale concernant l'allaitement** – Cette stratégie vise à promouvoir, à protéger et à favoriser l'allaitement.
- **Partenariat alimentaire « pour un esprit sain »** – Le programme pilote (Programme pilote de petit déjeuner « pour un esprit sain ») visait à répondre aux besoins alimentaires des élèves de niveau primaire en leur offrant un déjeuner de base. Environ 2 150 enfants ont bénéficié de ce programme pilote. Le programme s'est développé considérablement en 2000-2001 et il a été renommé Partenariat alimentaire « pour un esprit sain ». Il a profité à environ 6 900 élèves de toute la province en 2002-2003.
- **Milieu propice à l'apprentissage** – Des fonds ont été alloués pour répondre aux besoins non satisfaits des enfants, en déterminant des pratiques exemplaires en matière de discipline dans le système scolaire lorsqu'un milieu propice à lui seul ne suffit pas. Il s'agit notamment d'établir des limites de comportement et de déterminer les responsabilités de tous les partenaires du système scolaire.



■ **Alcoolisme et toxicomanie chez les jeunes** – Le Programme régional de traitement des dépendances à l'intention des jeunes est un programme communautaire offert par le ministère de la Santé et du Bien-être, par l'entremise des corporations hospitalières régionales. Il offre des services de traitement aux jeunes qui abusent de l'alcool et des drogues dans leur propre communauté. En 1997-1998, avant l'instauration de la PNE, le Nouveau-Brunswick avait investi 0,6 million de dollars dans le traitement de la toxicomanie chez les jeunes. Les sommes dépensées auparavant, combinées aux investissements accrus supplémentaires, ont augmenté les dépenses engagées par le Nouveau-Brunswick

dans ce programme pour les porter à un total de 2,4 millions de dollars en 2002-2003. Grâce au financement amélioré, 1 700 enfants et jeunes gens âgés de 12 à 19 ans ont reçu des services accrus de sensibilisation à l'alcoolisme et à la toxicomanie et de prévention et de traitement de ces dépendances en 2002-2003.

En plus de ses initiatives liées à la PNE, le Nouveau-Brunswick aide également à répondre aux besoins des familles avec enfants en consacrant plus de 20 millions de dollars par année à la Prestation fiscale pour enfants du Nouveau-Brunswick, qui comprend le Supplément au revenu gagné.

Tableau 19 – Nouveau-Brunswick : Investissements liés à la PNE

	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
	Dépenses (milliers \$)	Dépenses (milliers \$)	Estimations (milliers \$)	Estimations (milliers \$)
Garde d'enfants et garderies				
Programme d'aide aux garderies	1 554	1 233	2 568	1 318
Service alternatif de garde d'enfants	580	738	700	750
Services à la petite enfance et aux enfants à risque				
Stratégie provinciale concernant l'allaitement	40	40	40	40
Partenariat alimentaire « pour un esprit sain »	607	880	976	950
Milieu propice à l'apprentissage	3 000	3 000	4 000	4 000
Initiatives jeunesse				
Alcoolisme et toxicomanie chez les jeunes	1 100	1 262	1 783	2 005
TOTAL	6 881	7 153	10 067	9 063

Remarques: 1) Les chiffres ne comprennent pas les fonds investis dans les secteurs de programme ci-dessus avant l'instauration de la PNE en 1998. Les dépenses totales pour ces programmes se sont élevées à 11,7 millions de dollars en 2000-2001, à 11,9 millions de dollars en 2001-2002 et elles sont estimées à 14,8 millions de dollars en 2002-2003 et à 13,9 millions de dollars en 2003-2004.

2) Les totaux ont été arrondis.

Tableau 20 – Nouveau-Brunswick : Nombre approximatif de familles et d'enfants qui bénéficient des investissements liés à la PNE

Initiatives liées à la PNE en fonction du nom du programme*	2000-2001		2001-2002		2002-2003		2003-2004	
	N ^{bre} de familles	N ^{bre} d'enfants	N ^{bre} de familles	N ^{bre} d'enfants	N ^{bre} de familles	N ^{bre} d'enfants	N ^{bre} de familles	N ^{bre} d'enfants
Programme d'aide aux garderies	s.o.	2 332	s.o.	2 303	s.o.	2 300	s.o.	2 500
Service alternatif de garde d'enfants	s.o.	213	s.o.	283	s.o.	200	s.o.	550
Partenariat alimentaire « pour un esprit sain »	s.o.	7 276	s.o.	6 900	s.o.	6 900	s.o.	6 671
Milieu propice à l'apprentissage	s.o.	**	s.o.	**	s.o.	**	s.o.	**
Alcoolisme et toxicomanie chez les jeunes	s.o.	1 336	s.o.	1 665	s.o.	1 700	s.o.	1 715

* Les programmes pour lesquels nous n'avons pas de données ne sont pas indiqués.

** Tous les enfants du Nouveau-Brunswick qui fréquentent l'école.

Remarque : s.o. indique que nous ne disposons pas de données à ce sujet.



Ontario

Les initiatives liées à la PNE en Ontario visent à prévenir et à réduire l'ampleur de la pauvreté chez les enfants, à encourager les gens à s'intégrer au marché du travail et à favoriser l'apprentissage et le développement des enfants de familles à faible revenu.

L'Ontario rajuste les paiements d'aide sociale en considérant le montant du Supplément de la PNE que touchent les bénéficiaires comme revenu non exempté, c'est-à-dire que le montant réel du Supplément de la PNE que le client reçoit est considéré comme un revenu par rapport à l'allocation d'aide sociale.

L'Allocation spéciale pour enfants est transmise aux services de bien-être à l'enfance et ne fait pas partie des fonds provinciaux et municipaux disponibles pour les réinvestissements.

Dans son budget de 2004, le gouvernement de l'Ontario a annoncé qu'il n'avait pas l'intention de réduire les prestations d'aide sociale pour tenir compte de la majoration du Supplément de la PNE imposée par le gouvernement fédéral du 1^{er} juillet 2004, pour une période d'un an.

Au cours de la prochaine année, le gouvernement de l'Ontario entend examiner son approche à l'égard de la PNE et décider s'il doit la modifier ou la remanier. De même, il reverra les programmes d'aide sociale qui versent de l'argent comptant et des prestations en nature pour les enfants afin de déterminer s'il existe de meilleures façons d'offrir des bénéfices aux familles à faible revenu et aux gens vulnérables. Le gouvernement prendra également des mesures en vue de soutenir l'apprentissage et la croissance des enfants et de veiller à ce qu'ils soient prêts à commencer à l'école.

En Ontario, le gouvernement provincial et les administrations municipales ont investi des sommes considérables dans les initiatives liées à la PNE. Les coûts de l'aide sociale étant partagés entre la province et les municipalités, chacun de ces gouvernements ont un rôle à jouer dans la stratégie de réinvestissement de l'Ontario.

Les réinvestissements et les investissements de l'Ontario incluent :

- **Supplément de revenu de l'Ontario pour les familles travailleuses ayant des frais de garde d'enfants** – Chaque année, le gouvernement consacre plus de 200 millions de dollars à ce programme, financé par les réinvestissements liés à la PNE et d'autres investissements provinciaux, notamment 40 millions de dollars provenant de l'ancien crédit d'impôt de l'Ontario pour la garde d'enfants. Créé en 1998, le Supplément de revenu pour les familles travailleuses ayant des frais de garde d'enfants verse aux familles travailleuses à revenu faible et modeste une prestation pour chaque enfant de moins de sept ans. Les familles sont admissibles au supplément si elles ont un revenu d'emploi supérieur à 5 000 \$ par an, qu'elles aient des frais de garde d'enfants ou non. Le supplément est également offert aux familles dont les parents fréquentent l'école ou suivent des programmes de formation et ont des frais de garde d'enfants admissibles. Les prestations commencent à diminuer lorsque le revenu familial atteint 20 000 \$.

En 2000-2001, l'Ontario a instauré une prestation supplémentaire pour les chefs de familles monoparentales, qui a fourni aux familles admissibles une prestation annuelle maximale de 1 310 \$ pour chaque enfant de moins de sept ans. Le financement pour le supplément pour les chefs de familles

monoparentales représente un investissement supplémentaire de l'Ontario en faveur des enfants de familles à faible revenu.

■ **Plan en quatre points pour la santé mentale des enfants** – La province consacre 20 millions de dollars à des secteurs de service critiques pour la santé mentale des enfants. Le plan offre des services intensifs aux enfants et aux familles, des services d'urgence mobiles, des services de télépsychiatrie ainsi que des outils d'accueil et d'évaluation partagés.

■ **Centres de traitement des enfants** – La province a consacré 22 millions de dollars à l'élaboration de méthodes innovatrices visant à aider les enfants ayant des besoins spéciaux.

■ **Stratégies municipales de réinvestissement** – Les municipalités de l'Ontario mettent en œuvre leurs propres initiatives dans le cadre de la stratégie globale de réinvestissement de la province. Conçues pour satisfaire les priorités et besoins locaux, ces stratégies comprennent des programmes d'intervention précoce, de garde d'enfants, d'aides à l'emploi et de prévention.

Tableau 21 – Ontario : Réinvestissements et investissements liés à la PNE

	2000-2001 *	2001-2002	2002-2003	2003-2004
	Dépenses (milliers \$)	Dépenses (milliers \$)	Estimations (milliers \$)	Estimations (milliers \$)
Garde d'enfants et garderies Supplément de revenu de l'Ontario pour les familles travailleuses ayant des frais de garde d'enfants**	159 276	149 226	144 658	170 000
Services à la petite enfance et aux enfants à risque Plan en quatre points pour la santé mentale des enfants	15 000	20 000	20 000	20 000
Centres de traitement des enfants	--	20 000	22 000	22 000
Autre Stratégies municipales de réinvestissement	33 335	38 317	40 507	42 893
TOTAL	207 610	227 544	227 165	254 893

* Certaines dépenses pour 2000-2001 diffèrent des dépenses présentées dans le document intitulé *La Prestation nationale pour enfants – Rapport d'étape : 2002* en raison d'une révision des données.

** Les chiffres pour 2003-2004 représentent 130 millions de dollars en réinvestissements liés à la PNE et 40 millions de dollars en investissements supplémentaires par le gouvernement de l'Ontario. Les chiffres ne comprennent pas les 40 millions de dollars affectés auparavant à l'ancien crédit d'impôt de l'Ontario pour la garde d'enfants. Les dépenses réelles peuvent être ajustées pour une période maximum de trois ans après la fin de l'exercice financier pour les besoins de la comptabilité du Supplément de revenu de l'Ontario pour les familles travailleuses ayant des frais de garde d'enfants. Les familles ont droit aux prestations pendant une période de 18 mois après la fin de l'exercice financier ou pour un période de 18 mois à partir de la nouvelle cotisation d'impôt.

Remarque : Les totaux ont été arrondis.



Tableau 22 – Ontario : Nombre approximatif de familles et d'enfants qui bénéficient des réinvestissements et des investissements liés à la PNE

Initiatives liées à la PNE en fonction du nom du programme*	2000-2001		2001-2002		2002-2003		2003-2004	
	N ^{bre} de familles	N ^{bre} d'enfants	N ^{bre} de familles	N ^{bre} d'enfants	N ^{bre} de familles	N ^{bre} d'enfants	N ^{bre} de familles	N ^{bre} d'enfants
Supplément de revenu de l'Ontario pour les familles travailleuses ayant des frais de garde d'enfants	219 485	351 869	210 483	335 715	222 000	367 000	222 000	367 000

* Les programmes pour lesquels nous n'avons pas de données ne sont pas indiqués.



Manitoba

Le Manitoba¹⁶ a continué à renforcer les programmes et les services qui aident à réduire et à prévenir la pauvreté chez les enfants et les familles et qui favorisent la participation au marché du travail et le développement de la petite enfance.

Les réinvestissements et les investissements du Manitoba incluent :

- **Garde de jour pour enfants Manitoba** – (anciennement Garde d'enfants)– Depuis avril 2000, les fonds pour les garderies au Manitoba ont augmenté de plus de 41 pour cent, atteignant près de 76 millions de dollars¹⁷, ce qui a contribué à augmenter les salaires des éducateurs de la petite enfance et à offrir des subventions supplémentaires pour les enfants. Des fonds supplémentaires ont été alloués pour intégrer davantage d'enfants ayant une incapacité dans le système de garde d'enfants et augmenter le nombre de places financées.
- **Services spéciaux pour enfants** – Des services axés sur la famille sont offerts à un plus grand nombre de familles afin de leur permettre de garder leur enfant ayant une incapacité physique ou mentale à la maison dans la mesure du possible, et pour promouvoir le développement de dispositions communautaires normalisées.
- **Bébé en santé** – La Prestation prénatale du Manitoba est un programme lié au revenu qui consiste à aider les femmes enceintes à satisfaire leurs besoins nutritionnels supplémentaires au cours de leur grossesse.

Les femmes enceintes et les nouvelles familles qui ont un enfant de 12 mois et moins ont accès à des programmes communautaires de soutien élargis.

- **Le bébé avant tout!** – Il s'agit d'une initiative au niveau de la communauté qui consiste à soutenir les familles surmenées qui ont des enfants de trois ans et moins et qui est fournie dans le cadre du programme de santé publique par les Offices régionaux de la santé. Elle comporte d'abord un dépistage systématique de toutes les familles qui ont des nouveau-nés par une infirmière de la santé publique. Le programme, qui repose sur les points forts et les besoins de la famille, offre tout un éventail de modes de soutien, y compris des visites de soutien intensifs à domicile effectuées par un paraprofessionnel formé et/ou des références aux services communautaires en place.
- **Départ précoce** – Il s'agit d'un programme de visite à domicile au niveau de la communauté pour les enfants d'âge préscolaire, qui est offert essentiellement par l'entremise de garderies agréées. Les gens qui se rendent à domicile travaillent avec les familles à développer leurs compétences parentales, à renforcer leur attachement, à les aider à préparer les enfants à leur entrée à l'école et à relier les familles aux ressources déjà en place dans leur communauté.

Remarque : En 2002-2003, les programmes Le bébé avant tout! et Départ précoce ont été intégrés dans un modèle global, dans plusieurs régions de la province, afin qu'on puisse offrir un modèle de prestation de services homogène aux familles et faciliter l'accès aux

¹⁶ À partir de juillet 2000, le Manitoba a cessé de récupérer les augmentations du Supplément de la PNE auprès de toutes les familles qui reçoivent de l'aide sociale. Depuis juillet 2001, le Manitoba ne recouvre plus le Supplément de la PNE versé au titre des enfants de six ans et moins. En janvier 2003, il a cessé de récupérer le Supplément de la PNE pour les enfants âgés de sept à onze ans, et à partir de janvier 2004, pour les enfants âgés de 12 à 17 ans.

¹⁷ Ce qui comprend le financement de l'Initiative de développement de la petite enfance par le gouvernement fédéral, de l'Aide fédérale à l'apprentissage des jeunes enfants et aux services de garde à la petite enfance, ainsi que des fonds de revenu provinciaux.



programmes de visites à domicile. Les références, la mise en place du programme, de même que la formation et la supervision des visiteurs à domicile sont coordonnées par les Offices régionaux de la santé.

- **Approche parent-enfant** – Il s’agit de réunir des ressources au sein de coalitions communautaires dans toute la province pour soutenir les parents, d’améliorer la nutrition et l’alphabétisation chez les enfants et d’accroître la capacité des communautés à aider les familles. Chaque coalition axée sur les parents et enfants détermine le format unique que prendront les activités en se fondant sur les besoins de la communauté.
- **HALTE AU SAF** – Il s’agit d’un programme d’encadrement de trois ans pour les femmes courant le risque d’avoir un enfant atteint de l’Effet de l’alcool sur le fœtus. Suite au succès des deux emplacements à Winnipeg, le programme HALTE AU SAF a été étendu à Thompson et à Le Pas dans le Nord du Manitoba.
- **Programmes pour les enfants ayant des besoins spéciaux dans les écoles** – Cette initiative fournit des fonds et des services de consultation pour l’élaboration et l’exécution d’interventions dans les écoles auprès des élèves ayant des besoins spéciaux.
- **Écoles en santé** – Il s’agit d’une initiative dont le but est d’établir un lien entre le milieu de la santé et le milieu scolaire pour promouvoir la santé chez les enfants et dans les écoles.
- **Autres programmes** – Conformément au Cadre pour les enfants sains, ces programmes sont destinés aux mères et aux enfants à risque et sont offerts par des organismes communautaires. Par exemple, le Projet de soutien pour les parents, initiative à deux volets visant à offrir du soutien et de l’aide aux mères adolescentes « à risque », se retrouve dans cette catégorie.
- **Éducation, citoyenneté et jeunesse dans le cadre de l’Initiative du développement de la petite enfance** – Programme visant à aider les districts scolaires dans leurs efforts visant à fournir une gamme de services intersectoriels aux enfants d’âge pré-scolaire (de la naissance à l’âge scolaire). Conjointement avec les parents, la communauté et l’initiative Enfants en santé Manitoba, cette initiative vise à promouvoir la capacité d’apprentissage des enfants d’âge préscolaire, avant leur entrée au primaire.
- **Alphabétisation précoce** – Ce programme de subventions soutient les efforts en vue d’accélérer l’alphabétisation des élèves de première année et les interventions précoces auprès des élèves de première année éprouvant le plus de difficulté.
- **Développement des adolescents en santé** – L’initiative Enfants en santé Manitoba donne des fonds aux groupes communautaires qui contribuent au développement sain des adolescents, notamment des initiatives pour la prévention de la grossesse chez les adolescentes grâce à des programmes d’intervention et de prévention axés sur les adolescents.
- **Participation au marché du travail** – De nouvelles initiatives fournissent aux parents à faible revenu qui sont sur le marché du travail ou bénéficiaires de l’aide sociale toute une gamme de mesures de soutien afin de les aider à trouver et à conserver un emploi. Les mesures d’aide à l’emploi, comprennent des évaluations des besoins et des compétences, de l’information sur les conditions du marché du travail, de l’aide pour le développement des compétences et des services de formation axés sur l’emploi, ainsi que de l’assistance pour le placement ou la recherche d’emploi.

■ **Accession à l'autonomie/nouvelles initiatives d'aide sociale** – Le Manitoba a augmenté les mesures de soutien pour les parents qui intègrent ou réintègrent le marché du travail et il a augmenté les prestations pour

les familles qui reçoivent de l'aide sociale. Les mesures de soutien aux centres d'emploi et les incitations au travail ainsi que l'aide versée aux citoyens pour qu'ils deviennent autonomes ont été améliorées.

Tableau 23 – Manitoba : Réinvestissements et investissements liés à la PNE

	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
	Dépenses (milliers \$)	Dépenses (milliers \$)	Estimations (milliers \$)	Estimations (milliers \$)
Garde d'enfants et garderies				
Garde de jour pour enfants Manitoba* ** ** **	8 018	6 394	3 197	2 534
Services à la petite enfance et aux enfants à risque				
Services spéciaux pour les enfants* **	922	326	318	2 500
Enfants en santé Manitoba :				
Bébé en santé**	3 167	3 170	4 394	4 388
Le bébé avant tout!**	3 041	4 255	5 864	6 023
Départ précoce**	894	1 096	1 475	1 417
Approche parent-enfant**	781	920	2 136	2 878
HALTE AU SAF**	508	581	717	704
Programmes pour les enfants ayant des besoins spéciaux dans les écoles	670	770	955	2 519
Écoles en santé	155	92	234	370
Autres programmes	280	818	981	1 001
Éducation, citoyenneté et jeunesse dans le cadre de l'initiative du développement de la petite enfance**	--	547	551	681
Alphabétisation précoce	5 700	5 700	5 700	5 700
Initiatives jeunesse				
Développement des adolescents en santé	334	313	294	295
Autres				
Participation au marché du travail	2 450	2 069	2 364	2 260
Accession à l'autonomie et Nouvelles initiatives d'aide sociale* ****	3 749	5 149	6 174	9 874
TOTAL **	30 667	32 200	35 355	43 143

* Les montants indiqués pour Garde de jour pour enfants Manitoba, les Services spéciaux pour les enfants et les Nouvelles initiatives d'aide sociale représentent de nouveaux montants supplémentaires de financement seulement et ne comprennent pas le financement de base déjà en place avant l'introduction de la PNE

** Les chiffres tiennent compte du financement offert grâce au recouvrement résiduel du Supplément de la PNE, au recouvrement de l'Allocation spéciale pour enfants, aux transferts fédéraux pour l'Initiative de développement de la petite enfance (11,1 millions de dollars en 2001-2002, 14,8 millions de dollars en 2002-2003 et 18,4 millions de dollars en 2003-2004), et aux recettes provinciales.

*** Les montants comprennent des fonds reçus par l'entremise de l'Aide fédérale à l'apprentissage des jeunes enfants et aux services de garde à la petite enfance (0,9 million de dollars en 2003-2004).

**** Les réinvestissements et les investissements comprennent les dépenses relatives à l'augmentation des taux du Programme d'aide à l'emploi et au revenu et le Rétablissement du Supplément à la PNE pour les familles bénéficiaires du Programme d'aide à l'emploi et au revenu. En 2000-2001, on a dépensé 2 millions de dollars pour la majoration du taux et en 2001-2002, 3,4 millions de dollars pour la majoration du taux et le rétablissement du Supplément à la PNE. On estime que 4,5 millions de dollars ont été consacrés au rétablissement du Supplément à la PNE en 2002-2003 et que 8,2 millions de dollars y seront consacrés en 2003-2004.

Remarque : Les totaux ont été arrondis.



Tableau 24 – Manitoba : Nombre approximatif de familles et d'enfants qui bénéficient des réinvestissements et des investissements liés à la PNE

Initiatives liées à la PNE en fonction du nom du programme*	2000-2001		2001-2002		2002-2003		2003-2004	
	N ^{bre} de familles	N ^{bre} d'enfants	N ^{bre} de familles	N ^{bre} d'enfants	N ^{bre} de familles	N ^{bre} d'enfants	N ^{bre} de familles	N ^{bre} d'enfants
Garde de jour pour enfants Manitoba	s.o.	10 952	s.o.	11 020	s.o.	11 455	s.o.	11 568
Services spéciaux pour les enfants	s.o.	3 353	s.o.	3 536	s.o.	3 593	s.o.	3 712
Bébé en santé	2 250	s.o.	6 622	s.o.	7 231	s.o.	7 379	s.o.
Le bébé avant tout!	654	654	825	825	1 114	1 114	1 150	1 150
Départ précoce	184	363	235	500	270	533	325	600
HALTE AU SAF	60	s.o.	86	s.o.	120	s.o.	150	s.o.
Programmes pour les enfants ayant des besoins spéciaux dans les écoles	25	25	33	33	57	57	69	69
Autres programmes	627	942	896	1 439	939	1518	919	1413
Éducation, citoyenneté et jeunesse dans le cadre de l'initiative du développement de la petite enfance	s.o.	s.o.	s.o.	13 540	s.o.	12 908	s.o.	12 338
Alphabétisation précoce	s.o.	2 427	s.o.	2 466	s.o.	2 477	s.o.	2 500
Développement des adolescents en santé	205	1 150	s.o.	1075	s.o.	1085	s.o.	1085
Participation au marché du travail	1 201	s.o.	828	s.o.	761	s.o.	777	s.o.
Accession à l'autonomie et Nouvelles initiatives d'aide sociale								
Mesures incitatives au travail	2 900	s.o.						
Soutien des centres d'emploi	2 214	s.o.						
Comptes de développement personnel	15	s.o.	15	s.o.	15	s.o.	15	s.o.
Fournitures scolaires	6 940	s.o.						

* Les programmes pour lesquels nous n'avons pas de données ne sont pas indiqués.

Remarque : s.o. indique que nous ne disposons pas de données pour cette catégorie.



Saskatchewan

La Saskatchewan est engagée à investir les économies nettes réalisées à partir des dépenses fédérales vers le Supplément de la PNE dans des programmes accrus pour les familles à faible revenu, conformément aux trois objectifs de la PNE : réduire la pauvreté chez les enfants, aider les parents à participer au marché du travail et harmoniser davantage les programmes de prestations pour enfants.

Les initiatives liées à la PNE en Saskatchewan s'inscrivent dans un plan stratégique général en vue d'élaborer des mesures d'aide généralisées, indépendamment de l'aide sociale, qui favorisent l'intégration sociale et économique de tous les habitants de la Saskatchewan.

Lorsque la PNE a été établie en 1998, la Saskatchewan a ajouté aux fonds de réinvestissement ses propres fonds d'investissement. Ces fonds supplémentaires lui ont permis de retirer complètement de l'aide sociale les prestations de base pour enfants, d'accorder des prestations comparables aux familles à faible revenu qui travaillent et de mettre en place des initiatives complémentaires pour favoriser la participation au marché du travail. La nouvelle structure a été conçue pour supporter la stratégie de la PNE à l'effet de diminuer le « mur de l'aide sociale » et de verser des prestations pour enfants en fonction du revenu qui demeurent disponibles lorsque les familles quittent l'aide sociale pour s'intégrer au marché du travail. La prestation remaniée, désignée sous le nom de *Saskatchewan Child Benefit* (prestation pour enfants de la Saskatchewan), est versée avec la Prestation fiscale canadienne pour enfants en un paiement unique afin d'éviter les chevauchements et de simplifier l'administration.

Éventuellement, la *Saskatchewan Child Benefit* disparaîtra et sera remplacée par les augmentations du gouvernement fédéral au Supplément de la PNE. On s'attend à ce que le *Saskatchewan Child Benefit* ait complètement été éliminée d'ici juillet 2006.

Les réinvestissements et les investissements de la Saskatchewan incluent:

- **Saskatchewan Child Benefit** (prestation pour enfants de la Saskatchewan) – Ce paiement, versé aux parents à faible revenu, est conçu pour les aider à couvrir les coûts associés à élever leurs enfants. Combiné au Supplément de la PNE, ce programme remplace les prestations pour enfants de l'aide sociale et verse des prestations pour enfants aux familles à faible revenu, que les parents soient bénéficiaires de l'aide sociale ou sur le marché du travail. Puisque les prestations pour enfants sont versées en dehors du cadre de l'aide sociale, il est plus facile pour les parents de s'intégrer au marché du travail ou d'y rester.
- **Saskatchewan Employment Supplement** (supplément au revenu gagné de la Saskatchewan) – Cette prestation est versée aux parents à faible revenu qui travaillent ou qui reçoivent des pensions alimentaires. Le supplément soutient l'emploi en atténuant les dépenses supplémentaires liées au fait d'avoir des enfants et que doit assumer un parent qui travaille. Il favorise en outre la collecte des pensions alimentaires en augmentant la valeur nette de ce paiement pour la famille.
- **Child Day Care Enhancements** (améliorations au programme de garderies) – La disponibilité de services de garde convenables est une mesure de soutien



essentielle qui aide les parents à s'intégrer au marché du travail et à y rester, surtout ceux qui ont des enfants ayant des besoins spéciaux. Des fonds supplémentaires ont été affectés en 2002 à l'aménagement de places supplémentaires de garderie et à des mesures de soutien visant à répondre aux besoins d'inclusion des familles à faible revenu et celles ayant des besoins élevés. Ces mesures de soutien ciblées procurent aux familles à faible revenu des services de garderie abordables et fiables de façon à ce qu'elles puissent travailler ou aller à l'école et être rassurées quant à la garde de leurs enfants.

- **Family Health Benefits** (prestations familiales d'assurance-maladie) – Il s'agit de prestations supplémentaires d'assurance-maladie à l'intention des familles à faible revenu afin de les aider à couvrir les coûts associés à élever des enfants. Les enfants bénéficient de couvertures supplémentaires pour les soins dentaires, les services d'optométrie et de chiropratique, les médicaments d'ordonnance, le transport par ambulance et les fournitures médicales. Il y a en outre une couverture limitée pour les soins visuels, les médicaments et les services chiropratiques à l'intention des parents. Grâce à ce programme, les familles à faible revenu peuvent compter sur des prestations d'assurance-maladie si elles quittent l'aide sociale pour travailler et elles ne sont pas forcées de recourir à l'aide sociale en raison de ce qui leur en coûte pour les soins de santé des enfants.
- **Community Schools Program** (programme des écoles communautaires) – En 2001-2002 et 2002-2003, des fonds accrus ont été consacrés à l'expansion du *Community Schools Program*. Situées dans les régions à faible revenu, les écoles

communautaires tentent de supprimer les obstacles à la réussite à l'école et dans la vie en attirant les parents et les ressources communautaires dans les écoles. Des programmes reliés aux compétences parentales, aux enfants d'âge pré-scolaire, et aux parents-adolescents, autant que des cours d'éducation pour les adultes, font partie des programmes offerts dans les écoles communautaires. Grâce aux programmes pour les adultes offerts dans les écoles communautaires, de nombreux participants acquièrent des compétences et peuvent compter sur des mesures de soutien pour s'intégrer au marché du travail ou poursuivre d'autres opportunités de formation.

- **Employment Support Programs** (programmes de soutien à l'emploi) – Ces programmes offrent des mesures de soutien pour la formation et accompagnement en milieu de travail, et de l'appui pour la productivité en vue d'aider les individus à s'intégrer au marché du travail et à y rester. En 2002-2003, des fonds ciblés ont été offerts aux familles bénéficiaires de l'aide sociale et à des jeunes de moins de 18 ans à risque de devenir dépendants de l'aide sociale, pour qu'ils puissent obtenir un emploi et devenir autonomes.
- **Maintenance Enhancement Project** (projet d'amélioration du soutien) – Lancée en 2002-2003, cette initiative vise à aider les chefs de familles monoparentales à faible revenu à recevoir ou à augmenter le revenu de pension alimentaire pour leurs enfants. Le revenu provenant des pensions alimentaires pour les enfants, qui est lié à l'éligibilité pour d'autres montants disponibles du *Saskatchewan Employment Supplement*, aide les parents à devenir financièrement autonomes.

Tableau 25 – Saskatchewan : Réinvestissements et investissements liés à la PNE

	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
	Dépenses (milliers \$)	Dépenses (milliers \$)	Estimations (milliers \$)	Estimations (milliers \$)
Prestations pour enfants et supplément au revenu gagné				
Saskatchewan Child Benefit*	24 825	17 496	12 995	7 986
Saskatchewan Employment Supplement	6 121	11 632	12 833	12 504
Garde d'enfants et garderies				
Child Day Care Enhancements	--	--	915	2 184
Prestations d'assurance-maladie				
Family Health Benefits	4 804	5 926	6 430	7 014
Initiatives jeunesse				
Community Schools Program	--	4 532	6 901	9 159
Autres				
Employment Support Programs	--	--	578	436
Maintenance Enhancement Project	--	--	98	151
TOTAL**	35 750	39 586	40 750	39 434
Fonds de réinvestissement non affectés***			410	3 016

* Ne comprend pas les fonds récupérés auprès d'Affaires indiennes et du Nord Canada.

** Le total des dépenses présenté au tableau ci-dessus comprend les fonds d'investissements provinciaux supplémentaires de 6,8 millions de dollars en 2000-2001 et de 1,6 million de dollars en 2001-2002.

*** Les fonds de réinvestissement non dépensés n'ont pas été inclus dans le total, mais ils sont reportés et sont ajoutés aux fonds de réinvestissement approximatifs pour l'exercice suivant.

Remarque : Les totaux ont été arrondis.

Tableau 26 – Saskatchewan : Nombre approximatif de familles et d'enfants qui bénéficient des réinvestissements et des investissements liés à la PNE

Initiatives liées à la PNE en fonction du nom du programme*	2000-2001		2001-2002		2002-2003		2003-2004	
	Nbre de familles	Nbre d'enfants						
Saskatchewan Child Benefit	33 070	67 820	29 020	56 960	26 090	53 530	15 270	39 600
Saskatchewan Employment Supplement	6 480	12 750	7 510	14 810	7 870	15 540	7 680	15 250
Child Day Care Enhancements	--	--	--	--	220	290	330	430
Family Health Benefits	20 670	39 400	23 260	37 860	21 860	35 960	19 200	34 500
Community Schools Program	s.o.	--	s.o.	23 000	s.o.	25 000	s.o.	28 000
Employment Support Programs	--	--	--	--	234	445	433	823
Maintenance Enhancement Project	--	--	--	--	6	9	9	16

Remarque : s.o. indique que nous ne disposons pas de données pour cette catégorie.



Alberta

Les initiatives liées à la PNE en Alberta appuient les objectifs nationaux d'aider à réduire l'étendue de la pauvreté chez les enfants et à encourager les parents à participer au marché du travail en faisant en sorte qu'il soit plus avantageux pour eux de travailler tout en réduisant les chevauchements et le double emploi entre les programmes du gouvernement. Les programmes de l'Alberta aident également les familles à faible revenu à couvrir les coûts associés à élever leurs enfants.

En 2003, l'Alberta a augmenté la combinaison de prestations de revenu et de prestations en nature, ainsi que de services aux familles bénéficiaires de *Supports for Independence* (aide à l'autonomie)¹⁸ en transmettant l'augmentation complète du Supplément de la PNE directement à celles-ci.

Les initiatives liées à la PNE en Alberta sont financées grâce au réinvestissement des économies faites sur les prestations d'aide sociale et aux investissements provinciaux dans des programmes qui répondent aux objectifs de la PNE.

Les réinvestissements et les investissements de l'Alberta incluent :

- **Child Care Subsidy** – (subvention pour la garde d'enfants) – Ce programme aide les familles à faible revenu à défrayer les frais de services de garde pour leurs enfants d'âge préscolaire qui fréquentent des garderies agréées ou des garderies en milieu familial approuvées. Les parents peuvent demander la subvention s'ils ont une raison valable pour avoir besoin d'un service de garde, par

exemple, s'ils travaillent ou s'ils sont en recherche d'emploi, s'ils fréquentent l'école ou si eux-mêmes ou leurs enfants ont des besoins spéciaux. En donnant aux familles à faible revenu admissibles un choix de service de garde accessible à prix abordable, on appuie l'autonomie chez les familles, et l'atteinte de leur objectif, à savoir : assurer leur autonomie financière par le travail et la formation. Le *Kin Child Care Pilot Project*, lancé en septembre 2003, élargit l'éventail des services de garde offerts aux parents en allouant des fonds pour les membres admissibles de la famille qui servent régulièrement de gardiens et qui n'ont pas le droit de garde.

- **Developmental Child Care (Child Care Quality Improvement)** (programmes de garde d'enfants axés sur le développement – amélioration de la qualité de la garde d'enfants) – Les fonds de la PNE pour cette initiative aident les familles qui en ont besoin à prendre un répit et offrent un programme d'alimentation dans les services de garderie. Le programme de répit assure un certain nombre de places en garderie pour les placements à court terme. Ces placements aident les familles d'enfants handicapés qui ont besoin de se reposer. Ils permettent en outre aux familles qui ont besoin de soutien de recevoir des services de counseling ou de participer à des programmes de traitement à l'avantage de leurs enfants. Les fonds orientés vers le programme d'alimentation en service de garderie contribuent à améliorer la qualité nutritionnelle des repas et des collations servis aux enfants en milieu de garde et à renseigner les parents d'enfants dans les

¹⁸ Le programme *Supports for Independence* (aide à l'autonomie) a été remplacé par l'*Alberta Works Income Support Program* (programme de soutien du revenu – Alberta au travail) à partir du 1^{er} avril 2004.

programmes pour la garde d'enfants sur les besoins en matière d'alimentation des enfants d'âge préscolaire.

■ **Alberta Child Health Benefit (ACHB)**

(prestations d'assurance-maladie pour enfants de l'Alberta) – Ce programme a été créé à l'origine grâce aux fonds de réinvestissement de la PNE. Il offre des prestations de soins de santé aux enfants provenant de familles à faible revenu. Ce programme aide les familles à faible revenu à demeurer indépendants de l'aide sociale, et leur permet de fournir à leurs enfants des soins de santé qu'elles n'auraient pas les moyens de payer. Le programme couvre, sans que le bénéficiaire n'ait à payer de prime, les médicaments d'ordonnance, les services de soins visuels et dentaires, le transport par ambulance en cas d'urgence et les fournitures essentielles pour les diabétiques.

■ **Alberta Adult Health Benefit (AAHB)**

(prestations d'assurance-maladie pour adultes de l'Alberta) – Ce programme permet aux familles et aux personnes seules d'obtenir les mêmes prestations de soins de santé qu'elles recevaient lorsqu'elles étaient bénéficiaires de l'aide sociale. Les fonds de réinvestissement liés à la PNE financent les coûts associés au *Alberta Adult Health Benefit* pour les parents qui ont des enfants et qui quittent *Supports for Independence* (aide à l'autonomie)¹⁸ pour le marché du travail. En offrant les prestations d'assurance-maladie indépendamment des programmes d'aide sociale, on élimine un obstacle potentiel à l'emploi tout en aidant les familles à demeurer en santé.

■ **Protection of Children Involved in Prostitution** (protection des enfants

impliqués dans la prostitution) – Cette initiative comprend l'adoption de dispositions législatives innovatrices conçues pour protéger les enfants contre l'exploitation sexuelle. En vertu de cette initiative, les enfants et les jeunes bénéficient d'un milieu sûr, de conseils sur les dangers associés à la toxicomanie, de soutiens médicaux, de services de psychologues ainsi que de mesures de soutien en matière d'éducation et d'acquisition des compétences de base.

■ **Transitional Support for Youth Leaving Child Welfare**

(aide à la transition pour les jeunes qui quittent les programmes de bien-être à l'enfance) – Cette initiative vient en aide aux jeunes qui quittent le programme *Child Welfare* pour devenir autonomes. Sont inclus dans ce service des programmes de soutien à la vie autonome, des services de mentorat et diverses mesures d'incitation et de soutien pour la poursuite des études ou de la formation. Un programme de bourses a été lancé en novembre 2003.

■ **Supports for Independence (SFI)¹⁸– Shelter Benefits**

(aide à l'autonomie – prestations de logement) – Ces réinvestissements augmentent les prestations de logement pour les familles avec enfants bénéficiant du programme *Supports for Independence*.

■ **Supports for Independence (SFI)¹⁸– School Allowance Benefit**

(aide à l'autonomie – prestations scolaires) – Ce réinvestissement augmente les prestations scolaires et est versé annuellement, au début de l'année scolaire, aux bénéficiaires du programme *Supports for Independence* qui ont des enfants de la maternelle à la 12^e



année. Cette prestation aide à payer les fournitures scolaires et sportives, les frais d'inscription et d'autres frais relatifs à l'éducation.

- **Supports for Independence (SFI)¹⁸ Earnings Exemption Increase** (aide à l'autonomie – augmentation des exemptions des gains de travail) – Les fonds de réinvestissement liés à la PNE ont servi à augmenter l'exemption des gains de travail des parents seuls qui travaillent et bénéficient du programme *Supports for Independence*.

Cela leur permet donc d'augmenter davantage leur revenu avant de voir leurs prestations diminuer.

- **Supports for Independence(SFI)¹⁸ Employment Maintenance Benefit** (aide à l'autonomie – prestation de maintien de l'emploi) – Une prestation de 120 \$ par année est mise à la disposition des parents qui travaillent, afin de leur fournir un soutien supplémentaire pour couvrir les dépenses associées à leur emploi, comme le transport, les vêtements, etc.

Tableau 27 – Alberta : Réinvestissements et investissements liés à la PNE

	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
	Dépenses (milliers \$)	Dépenses (milliers \$)	Estimations (milliers \$)	Estimations (milliers \$)
Garde d'enfants et garderies				
Child Care Subsidy	6 300	6 200	6 300	7 800
Developmental Child Care	--	--	2 200	1 000
Prestations d'assurance-maladie complémentaires				
Alberta Child Health Benefit	17 300	16 943	18 579	21 322
Alberta Adult Health Benefit	--	--	s.o.	566
Services à la petite enfance et aux enfants à risque				
Protection of Children Involved in Prostitution	600	600	600	600
Initiatives jeunesse				
Transitional Support for Youth Leaving Child Welfare	937	1 250	1 250	2 250
Autres				
Supports for Independence (SFI) Shelter Benefit	5 735	4 640	4 650	6 859
SFI School Allowance Benefit	1 250	1 151	1 184	2 401
SFI Earnings Exemption Increase	--	940	2 840	2 914
SFI Employment Maintenance Benefit	--	315	299	326
TOTAL	32 122	32 039	37 902	46 038

Remarques: 1) Les totaux ont été arrondis.

2) s.o. indique que nous ne disposons pas de données pour cette catégorie.

Tableau 28 – Alberta : Nombre approximatif de familles et d'enfants qui bénéficient des réinvestissements et des investissements liés à la PNE

Initiatives liées à la PNE en fonction du nom du programme*	2000-2001		2001-2002		2002-2003		2003-2004	
	N ^{bre} de familles	N ^{bre} d'enfants	N ^{bre} de familles	N ^{bre} d'enfants	N ^{bre} de familles	N ^{bre} d'enfants	N ^{bre} de familles	N ^{bre} d'enfants
Child Care Subsidy	s.o.	12 100	s.o.	11 015	s.o.	10 158	s.o.	10 462
Developmental Child Care	--	--	--	--	s.o.	21 496	s.o.	21 600
Alberta Child Health Benefit	s.o.	62 311	s.o.	66 293	s.o.	68 277	s.o.	66 901
Alberta Adult Health Benefit	--	--	--	--	767	s.o.	1 493	s.o.
Protection of Children Involved in Prostitution	s.o.	103	s.o.	87	s.o.	72	s.o.	72
Transitional Support for Youth Leaving Child Welfare	s.o.	1 350	s.o.	1 671	s.o.	1 852	s.o.	2 776
Supports for Independence (SFI) Shelter Benefit	s.o.	s.o.	11 384	22 845	11 386	22 646	13 330	23 435
SFI School Allowance Benefit	s.o.	21 834	s.o.	20 014	s.o.	20 459	s.o.	20 431
SFI Earnings Exemption Increase*	--	--	2 733	s.o.	2 752	s.o.	2 824	s.o.
SFI Employment Maintenance Benefit*	--	--	514	s.o.	205	s.o.	224	s.o.

*Moyennes mensuelles.

Remarque : s.o. indique que nous ne disposons pas de données pour cette catégorie.



Colombie-Britannique

Les initiatives liées à la PNE en Colombie-Britannique visent à prévenir et à réduire l'ampleur de la pauvreté chez les enfants, à aider les familles à faible revenu à payer les coûts associés à élever des enfants et à encourager les parents à s'intégrer au marché du travail et à y demeurer. La province a commencé à prendre de telles mesures avant l'établissement de la PNE en instaurant le *BC Family Bonus (BCFB)* (allocation familiale de la Colombie-Britannique). Ce programme a été mis en place deux ans avant l'introduction de la PNE et a servi de modèle parmi d'autres au programme national.

Comme par les années passées, la province a ajusté les paiements du *BCFB*, en tenant compte de la majoration du Supplément de la PNE en juillet 2004, de sorte que les familles reçoivent les mêmes prestations ou des prestations bonifiées, en combinaison avec le Supplément de la PNE. Dans le cadre du *BCFB*, la Colombie-Britannique a également ajusté le *BC Earned Income Benefit (BCEIB)* (prestation liée au revenu gagné de la Colombie-Britannique) en le majorant pour tenir compte de toute augmentation au Supplément de la PNE excédant le paiement du *BCFB*.

Les réinvestissements de la Colombie-Britannique incluent :

■ **BC Earned Income Benefit (BCEIB)**

(prestation liée au revenu gagné de la Colombie-Britannique) – Ce programme a été établi en juillet 1998 comme mesure incitative supplémentaire pour que les familles à faible revenu cherchent un emploi et restent sur le marché du travail. Ce programme offre un montant mensuel supplémentaire fondé sur les revenus gagnés par la famille grâce à son travail.

■ **BC Family Bonus Increase (BCFB)**

(augmentation de l'allocation familiale de la Colombie-Britannique) – Le *BCFB* est une prestation mensuelle non imposable versée aux familles à revenu faible et modeste avec enfants. Le programme a été établi en 1996, deux ans avant la mise en œuvre de la PNE. En 1998, cette prestation a été combinée avec la prestation de base de la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE) en un seul paiement mensuel pour les familles avec enfants. La *BCEIB* et la *BCFB* sont des prestations mensuelles non imposables qui incitent davantage les bénéficiaires de l'aide sociale à chercher du travail et à demeurer sur le marché du travail. Depuis 1996, la Colombie-Britannique a investi et réinvesti près de 1,7 milliard de dollars dans ces deux prestations.

Depuis juillet 1998, le *BCFB* et le Supplément de la PNE, ensemble, sont passés d'un maximum de 103 \$ par enfant par mois à un maximum de 123,50 \$ par enfant par mois en 2003-2004.

■ **Supported Child Care** (supports pour

garde d'enfants) – Ce programme favorise l'inclusion des enfants ayant des besoins spéciaux dans des garderies communautaires « typiques ». En outre, il existe une subvention pouvant atteindre 107 \$ par mois pour les frais de place en garderie, versée par le *Ministry of Human Resources* aux familles qui remplissent les critères d'admissibilité du point de vue du revenu. Le programme est en voie d'être réexaminé.

■ **Before and After School Care** (garderies en

milieu scolaire avant et après les classes) – Le *Ministry of Human Resources* a élargi l'accès aux services de garde avant et après l'école pour les enfants de la maternelle jusqu'à l'âge de 12 ans.

- **Child Care Subsidy Volume Increase** (subventions pour la garde d'enfants – augmentation du nombre) – On verse aux familles à faible revenu (qui travaillent, se préparent à travailler ou sont en recherche d'emploi) un montant mensuel qui les aide à défrayer le coût des services de garde et qui les encourage à demeurer sur le marché du travail. La subvention est offerte aux parents qui remplissent les critères d'admissibilité pour les aider à supporter les coûts des services de garde admissibles. Cette augmentation ponctuelle pour les services de garde a été apportée en 2000-2001.
- **Family Support Programs** (programmes d'aide aux familles) – Il s'agit de services communautaires destinés à promouvoir le bien-être des familles. Les services sont conçus pour renforcer les familles et les stabiliser, améliorer la confiance des parents en leurs compétences, donner aux enfants un milieu familial stable et bienveillant et de favoriser leur développement. Voici les principaux éléments de ce programme : visites à domicile, développement des enfants, formation et sensibilisation des parents et soutien social, émotif et pédagogique aux familles.
- **Healthy Kids Dental and Optical** (soins dentaires et visuels pour des enfants en santé) – Le programme *Healthy Kids* offre les soins dentaires de base et les verres correcteurs aux enfants des familles à faible et à moyen revenu. Ce programme élimine l'un des obstacles du passage de l'aide sociale à l'emploi du fait qu'il offre une assurance aux enfants qui reçoivent des services par l'entremise du *Ministry of Human Resources*.
- **Aboriginal Strategy** (stratégie à l'intention des Autochtones) – Ces fonds sont affectés à l'élaboration de structures d'administration et de services pour les organismes Autochtones et à la formation du personnel qui sera chargé d'élaborer et de mettre en œuvre des services pour les enfants et les familles.
- **Pharmacare Plan C** (régime d'assurance médicaments C) – Le *Plan C* couvre les médicaments d'ordonnance ainsi que les fournitures médicales désignées pour les résidents de la Colombie-Britannique de moins de 19 ans qui reçoivent des prestations de soins de santé et d'aide sociale du *Ministry of Human Resources*.
- **CommunityLINK** (autrefois appelé *School-based Programs*) – Des fonds sont destinés à améliorer le rendement scolaire, y compris les réalisations scolaires et le comportement social des élèves à risque. Parmi l'aide financière fournie par les districts scolaires, mentionnons les conseillers pour les jeunes et les familles, les écoles du centre-ville, et les repas scolaires.
- **Foster Care 2000** (familles d'accueil 2000) – Ce programme vise à améliorer constamment les services de formation et de soutien pour les parents de familles d'accueil. Le programme a été régionalisé en 2002.
- **Youth Initiatives** (initiatives pour la jeunesse) – Un large éventail de services est offert par l'entremise de ce programme destiné aux jeunes dont la situation familiale est précaire et aux jeunes qui vivent à l'écart de leur famille dans des situations à risque élevé. Parmi les principaux services offerts, mentionnons les services de médiation jeune-famille, les services d'approche, les travailleurs qui viennent en aide aux jeunes,



l'hébergement dans des endroits sûrs, les conventions relatives aux jeunes et les services spécialisés pour jeunes. Les services spécialisés pour jeunes ont été conçus de façon à ce qu'ils satisfassent les besoins précis des jeunes à risque, comme les jeunes parents et les Autochtones, et les jeunes exploités sexuellement et les jeunes appartenant à une minorité sexuelle.

- **Youth Alcohol and Drug Strategy** (stratégie de lutte contre l'alcoolisme et la toxicomanie chez les jeunes) – Il s'agit de fonds versés pour des places dans les services de désintoxication et de traitement pour jeunes, des places en établissement pour jeunes, des programmes de traitement intensif de jour, des services de conseiller à l'intention des jeunes et des familles, et des stratégies relatives au syndrome de l'alcoolisme fœtal.
- **Youth Community Action** (action communautaire pour les jeunes) – Ce programme a pris fin en 2001-2002. Il offrait aux jeunes la possibilité d'accumuler des crédits pour les frais de scolarité tout en participant à des projets de travaux communautaires approuvés. Il était possible de cette façon d'accumuler des crédits de frais d'études postsecondaires jusqu'à concurrence de 2 400 \$.
- **Youth Safety Programs** (programmes de sécurité pour les jeunes) – Ces programmes comprennent toute une gamme de services communautaires pour les jeunes. Il s'agit, entre autres, du *Safe Schools Program* (programme Sécurité à l'école), qui accroît la sécurité des enfants, des jeunes et des adultes dans les écoles et dans les communautés en Colombie-Britannique. Il comprend aussi la *Youth*

Against Violence Line (ligne téléphonique des jeunes contre la violence) destinée à prévenir ou à signaler les crimes et la violence et à obtenir de l'aide du service de police local.

- **Education Support for Families** (soutien à l'éducation pour les familles) – Ce programme offre des prestations aux étudiants ayant des personnes à charge. Ce support sert à reconnaître le défi auquel font face les jeunes qui poursuivent leurs études tout en élevant des enfants. Après 2000-2001, aucun fonds supplémentaire n'a été ajouté à ce programme par l'entremise des réinvestissements liés à la PNE.
- **Social Housing** (logement social) – L'aide au logement est offerte aux familles à faible revenu dans la province et est destinée aux ménages qui en ont le plus besoin. À mesure que des logements se construisent, il faut augmenter les subventions pour venir en aide à ces familles.
- **Family Earnings Exemption** (exemption des gains de travail familiaux) – Une exemption à taux fixe des gains de travail familiaux a été établie en janvier 2000 pour que les familles bénéficiaires d'aide sociale, hormis les bénéficiaires d'aide sociale pour personnes handicapées, puissent conserver chaque mois jusqu'à 200 \$ de leur revenu gagné. Ce programme a été supprimé en avril 2002 à la suite de la réforme du système de *British Columbia Employment and Assistance*.

Tableau 29 – Colombie-Britannique : Réinvestissements liés à la PNE

	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
	Dépenses (milliers \$)	Dépenses (milliers \$)	Estimations (milliers \$)	Estimations (milliers \$)
Prestations pour enfants et suppléments au revenu gagné				
BC Earned Income Benefit	69 784	68 378	69 700	60 000
BC Family Bonus Increase*	10 000	57 230	76 500	99 500
Garde d'enfants et garderies				
Supported Child Care	1 000	1 725	2 100	2 100
Before and After School Care	14 000	25 077	30 300	32 000
Child Care Subsidy Volume Increase**	1 350	--	--	--
Prestations d'assurance-maladie complémentaires				
Healthy Kids Dental and Optical	--	5 450	5 100	5 500
Pharmacare Plan C	--	--	7 200	7 200
Services à la petite enfance et aux enfants à risque				
Foster Care 2000	1 000	2 292	--	--
Family Support Programs	28 400	28 400	24 500	25 000
Aboriginal Strategy	4 700	6 220	15 100	2 900
CommunityLINK ***	1 500	2 508	8 400	--
Jeunesse				
Youth Initiatives	5 830	8 522	7 500	12 900
Youth Alcohol and Drug Strategy	6 450	6 524	7 100	7 200
Youth Community Action	500	1 765	--	--
Youth Safety Programs****	1 000	1 137	1 800	2 200
Autres				
Education Support for Families*****	6 400	--	--	--
Social Housing	6 400	36 877	43 000	46 000
Family Earnings Exemption	17 936	18 212	--	--
TOTAL	176 250	270 317	298 300	302 500

* Les chiffres ne comprennent pas le montant total du BC *Family Bonus*. Ils comprennent seulement les réinvestissements se rapportant aux augmentations de cette allocation depuis 1998.

** Il s'agissait d'une majoration ponctuelle pour les services de garde.

*** En 2000-2001 et en 2001-2002, ce programme était sous la rubrique *School-based Programs*.

**** Ce programme comprend *Safe Schools*, qui était présenté à part en 2000-2001, en 2001-2002 et en 2002-2003. En 2003-2004, *Safe Schools* est devenu l'un des services offerts dans le cadre du *Youth Safety Programs*.

***** Après 2000-2001, on n'a pas ajouté d'autres fonds par l'entremise des réinvestissements liés à la PNE.

Remarques: 1) Les montants déclarés pour 2001-2002 et les estimations pour 2002-2003 et 2003-2004 excluent les montants déclarés en vertu de l'Entente sur le développement de la petite enfance.

2) Les totaux ont été arrondis.



Tableau 30 – Colombie-Britannique : Nombre approximatif de familles et d'enfants qui bénéficient des réinvestissements liés à la PNE

Initiatives liées à la PNE en fonction du nom du programme*	2000-2001		2001-2002		2002-2003		2003-2004	
	N ^{bre} de familles	N ^{bre} d'enfants	N ^{bre} de familles	N ^{bre} d'enfants	N ^{bre} de familles	N ^{bre} d'enfants	N ^{bre} de familles	N ^{bre} d'enfants
BC Earned Income Benefit	99 772	172 604	96 400	166 700	94 800	164 100	90 500	156 500
BC Family Bonus Increase	205 286	370 253	204 000	364 433	194 000	368 637	186 500	333 000

*Les programmes pour lesquels nous n'avions pas de données ne sont pas indiqués.



Yukon

Toutes les initiatives du Yukon ont été mises en place pour appuyer sa *Anti-Poverty Strategy* (stratégie de lutte contre la pauvreté) et l'importance qu'elle accorde au soutien de la santé chez les enfants, les familles et les communautés, et aux avantages à long terme des interventions auprès de la petite enfance. Ces initiatives représentent également une intégration des programmes de services de santé et de services sociaux.

Les rajustements de l'aide sociale chaque mois, en traitant le montant réel du Supplément de la PNE reçu comme une catégorie à part du revenu. Ce montant est retranché du montant d'aide sociale qui n'est pas assujéti à l'exemption de revenu forfaitaire (150 \$ par mois par famille) ou l'exemption des revenus gagnés (25 pour cent des revenus gagnés). Pour ceux qui ne produisent pas de déclaration de revenu, le montant du Supplément de la PNE est payé par *Social Assistance*, mais le client doit signer une entente de remboursement. Ce montant est perçu lorsque le Supplément de la PNE est émis pour la partie de la prestation que *Social Assistance* couvre. Cette situation se présente rarement.

Les réinvestissements et les investissements du Yukon incluent :

- **Yukon Child Benefit** (prestation pour enfants du Yukon) (investissement) – Les familles du Yukon qui reçoivent la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE) et sa composante, soit le Supplément de la PNE, ont droit de ce fait de toucher le *Yukon Child Benefit*. La prestation vient compléter le Supplément de la PNE et se fonde sur les mêmes objectifs et principes. La prestation

est non imposable et n'est pas considérée comme un revenu dans le calcul des prestations d'aide sociale (c.-à-d. qu'on n'en tient pas compte). La prestation entière de 300 \$ par année par enfant est offerte aux familles ayant un revenu annuel inférieur à 16 700 \$ (le seuil), point à partir duquel le taux de récupération fiscale de 2,5 pour cent pour un enfant et de 5 pour cent pour les familles avec deux enfants ou plus s'applique. La prestation est réduite à zéro lorsqu'est atteint le seuil de 28 700 \$ pour les familles comptant un et deux enfants, et de 34 700 \$, de 40 700 \$ et de 46 700 \$ pour les familles de trois, quatre et cinq enfants. Le gouvernement du Yukon a négocié la récupération auprès du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien des coûts du *Yukon Child Benefit* versée aux enfants indiens inscrits du Yukon.

- **Children's Drug/Optical Program** (assurance-médicaments et soins visuels pour enfants) (réinvestissement) – Ce programme est conçu pour aider les familles à assumer les coûts des médicaments d'ordonnance et des soins de la vue des enfants de moins de 18 ans. Les familles doivent payer une franchise fondée sur le revenu et sur le nombre de personnes dans la famille. Il n'y a pas de franchise pour les familles à faible revenu. Les familles doivent présenter une nouvelle demande chaque année.
- **Kids Recreation Fund** (fonds de loisirs pour enfants) (réinvestissement) – Il couvre les coûts d'inscription, de matériel et de fournitures liés à des activités sportives, artistiques, culturelles, récréatives ou sociales. Il est mis à la disposition des familles dont le revenu net est inférieur à



30 000 \$ par année ou aux prises avec d'autres difficultés familiales particulières, notamment des ennuis financiers récents, la maladie dans la famille, les familles nombreuses ou les familles en crise. Chaque demande est évaluée en fonction des conditions de la famille. Les familles admissibles peuvent demander jusqu'à 200 \$ par enfant, par activité, montant qui peut atteindre 300 \$ par enfant, par année. Le fonds est un fonds spécial administré par *Sport Yukon* et financé en partie par le gouvernement du Yukon par l'entremise de l'initiative de la PNE.

- **Healthy Families Initiative** (initiative pour des familles en santé) (réinvestissement) – En mars 1999, le gouvernement du Yukon a mis en œuvre ce programme d'intervention précoce, appelé *Healthy Families Initiative* (initiative pour les familles en santé) en vue d'améliorer les conditions à long terme des enfants au Yukon. Ce programme, qui est adapté aux conditions culturelles, est un important service de soutien aux familles et de soutien intensif à domicile, qu'on offre aux parents qui attendent un bébé et aux parents d'enfants de moins de trois mois. Le service peut être assuré à long terme, jusqu'à ce que l'enfant ait cinq ans. On offre des services à domicile hebdomadaires à la famille pendant les neuf à douze premiers mois, en se fondant sur certains critères servant à augmenter ou à diminuer le niveau de service au besoin. Les objectifs de l'initiative sont :

- d'évaluer systématiquement les points forts et les besoins des nouveaux parents et les aider à avoir accès aux services communautaires au besoin;
 - d'améliorer la dynamique familiale des façons suivantes :
 - en nouant des relations harmonieuses basées sur la confiance,
 - en leur apprenant à résoudre les problèmes,
 - en améliorant le régime de soutien aux familles;
 - de promouvoir des relations parent-enfant harmonieuses;
 - de promouvoir la croissance et le développement d'enfants en santé.
- **Food for Learning** (alimentation à l'école) (investissement) – La *Yukon Food for Learning Society* verse des fonds pour aider les écoles à offrir des programmes d'alimentation, comme des petits déjeuners, des dîners ou des collations aux élèves qui, pour une raison ou une autre, n'ont pas suffisamment à manger. Le gouvernement du Yukon a fait un réinvestissement unique de 30 000 \$ en 1998-1999 pour améliorer le *Food for Learning Project*, et sa contribution totale a été de 60 000 \$ (investissement de 30 000 \$). Le projet est administré actuellement par un organisme non-gouvernemental qui reçoit des fonds du gouvernement territorial, des dons et d'autres sources de financement.

Tableau 31 – Yukon : Réinvestissements et investissements liés à la PNE

	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
	Dépenses (milliers \$)	Dépenses (milliers \$)	Estimations (milliers \$)	Estimations (milliers \$)
Prestations pour enfants et suppléments au revenu gagné Yukon Child Benefit*	357	273	218	260
Prestations d'assurance-maladie complémentaires Children's Drug/Optical Program	20	37	37	62
Services à la petite enfance et aux enfants à risque Kids' Recreation Fund	60	69	69	69
Healthy Families Initiative	145	573	771	983
Food for Learning	30	30	30	30
TOTAL	612	981	1 124	1 404

* Ne sont pas inclus les fonds récupérés auprès du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Remarque : Les totaux ont été arrondis.

Tableau 32 – Yukon : Nombre approximatif de familles et d'enfants qui bénéficient des réinvestissements et des investissements liés à la PNE

Initiatives liées à la PNE en fonction du nom du programme*	2000-2001		2001-2002		2002-2003		2003-2004	
	N ^{bre} de familles	N ^{bre} d'enfants						
Yukon Child Benefit	1 154	2 148	1 065	1 958	1 003	1 799	1 000	1 800
Children's Drug/Optical Program	s.o.	392	s.o.	321	s.o.	320	s.o.	315
Kids' Recreation Fund	s.o.	900	s.o.	743	s.o.	634	s.o.	800
Healthy Families Initiative	59	50	92	76	111	91	125	121

* Les programmes pour lesquels nous n'avons pas de données ne sont pas indiqués.

Remarque : s.o. indique que nous ne disposons pas de données pour cette catégorie.



Territoires du Nord-Ouest

Les initiatives liées à la PNE du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest visent à encourager les familles à demeurer sur le marché du travail ainsi qu'à mettre à leur disposition des programmes pour que les enfants de la naissance jusqu'à l'âge de cinq ans et leur famille aient accès à des programmes et à des services qui leur donnent un bon départ dans la petite enfance, ce qui leur permettra de devenir autonomes dans le futur.

À mesure que l'initiative se développe et que les prestations augmentent, le Supplément de la PNE joue un rôle plus important en aidant les familles à faible revenu à soutenir leurs enfants sans avoir à recourir au *Income Support* (aide sociale). Les parents peuvent être assurés que le bien-être de leurs enfants est sûr s'ils quittent l'aide sociale pour s'intégrer au marché du travail ou s'ils se retrouvent entre deux emplois. La PNE offre un revenu stable, sur lequel ils peuvent compter; alors que *Income Support* continue d'être un programme souple qui aide les familles aux prises avec des ennuis financiers causés par les fluctuations de leur revenu.

Les Territoires du Nord-Ouest déduisent le Supplément de la PNE en le considérant comme un revenu de l'aide sociale et réinvestissent les fonds dans la *Northwest Territories Child Benefit* (NWTCB) (prestation pour enfants des Territoires du Nord-Ouest) et dans la *Healthy Children Initiative* (initiative pour la santé des enfants). En 2002-2003, il a ajouté 1,4 million de dollars aux 800 000 \$ environ à réinvestir pour financer l'engagement qu'il avait pris à l'égard de ces deux programmes. Pour éviter les chevauchements et accroître l'efficacité, l'Agence du revenu du Canada verse la NWTCB sous forme d'un paiement unique combiné à d'autres prestations fédérales pour enfants.

Les réinvestissements et les investissements des Territoires du Nord-Ouest incluent :

- **Northwest Territories Child Benefit** (NWTCB) (prestation pour enfants des Territoires du Nord-Ouest) – Il s'agit d'une prestation en espèces maximale de 330 \$ par année par enfant versée aux familles dont le revenu était de 20 921 \$ ou moins l'année précédente.
- **Territorial Workers' Supplement** (supplément des travailleurs des Territoires) - Cette prestation offre aux familles dont les revenus de travail de l'année précédente se situent entre 3 750 \$ et 10 000 \$, des prestations annuelles pouvant atteindre 275 \$ pour le premier enfant et 75 \$ pour le deuxième.
- **Healthy Children Initiative** (initiative pour la santé des enfants) – Bien que le réinvestissement amorcé en 1998-1999 et l'investissement du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest continuent à financer la NWTCB, les hausses ultérieures ont été affectées au *Healthy Child Initiative*, qui a été en place aux Territoires du Nord-Ouest depuis 1997. Ce programme est reconnu pour le rôle important qu'il joue dans les communautés en offrant des programmes aux enfants de six ans et moins, et à leur famille. Les fonds sont remis à des groupes communautaires qui planifient et réalisent des programmes qui encouragent les familles et les collectivités à faire des choix sains. L'acquisition des compétences familiales et des connaissances nécessaires aide les enfants à atteindre pleinement leur potentiel.

Les effets de ces bénéfiques et de la conjoncture positive de l'économie se reflètent dans la baisse marquée des dépenses engagées au chapitre de la

NWTCB. Les dépenses à cet égard ont diminué d'environ 20 pour cent, passant de 2 millions de dollars en 1999-2000 à 1,6 million de dollars en 2002-2003. Il est évident que les habitants des Territoires du

Nord-Ouest profitent toujours des possibilités d'emploi et de formation dans les secteurs des mines, du pétrole et du gaz et des services, afin d'améliorer la vie de leurs familles.

Tableau 33 – Territoires du Nord-Ouest : Réinvestissements et investissements liés à la PNE

	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
	Dépenses (milliers \$)	Dépenses (milliers \$)	Estimations (milliers \$)	Estimations (milliers \$)
Prestations pour enfants et suppléments au revenu gagné NWT Child Benefit/Territorial Workers' Supplement	1 773	1 740	1 560	1 600
Service à la petite enfance et aux enfants à risque Healthy Children Initiative	367	419	419	419
TOTAL	2 140	2 159	1 979	2 019

Remarque : Les totaux ont été arrondis.

Tableau 34 - Territoires du Nord-Ouest : Nombre approximatif de familles et d'enfants qui bénéficient des réinvestissements et des investissements liés à la PNE

Initiatives liées à la PNE en fonction du nom du programme*	2000-2001		2001-2002		2002-2003		2003-2004	
	N ^{bre} de familles	N ^{bre} d'enfants	N ^{bre} de familles	N ^{bre} d'enfants	N ^{bre} de familles	N ^{bre} d'enfants	N ^{bre} de familles	N ^{bre} d'enfants
NWT Child Benefit	2 600	5 100	2 500	5 000	2 300	4 500	2 200	4 300

* Les programmes pour lesquels nous n'avions pas de données ne sont pas indiqués



Nunavut

Le gouvernement du Nunavut a établi des principes conformément au Pinasuaqtavut (le « *Mandat de Bathurst* ») se rapportant au *Self Reliance of Nunavummiut and Healthy Communities*. La Prestation nationale pour enfants (PNE) va dans le sens de ces principes en aidant à prévenir et à réduire l'ampleur de la pauvreté chez les enfants et en aidant les familles à faible revenu à payer les coûts associés à élever des enfants, de même qu'en encourageant les parents à être davantage en mesure de participer au marché du travail en assurant que leur niveau de vie s'améliorera en étant sur le marché du travail.

Le gouvernement du Nunavut continue de considérer le Supplément de la PNE comme un revenu, de sorte que le montant de l'aide sociale versée à une famille est réduit.

Les réinvestissements et les investissements par le Nunavut incluent :

- **Nunavut Child Benefit (NUCB)** (prestation pour enfants du Nunavut) – Il s'agit du principal programme de réinvestissements utilisé par le gouvernement du Nunavut. L'Agence du revenu du Canada verse cette prestation sous forme de paiement unique intégré aux prestations fédérales pour enfants. Le NUCB est versé à toutes les familles dont le revenu net était de 20 921 \$ ou moins l'année précédente. Ces familles reçoivent 330 \$ pour chaque enfant admissible de moins de 18 ans qui habite la maison familiale.
- **Territorial Workers' Supplement** (supplément des travailleurs du Territoire) – Il s'agit d'une prestation supplémentaire versée aux familles de travailleurs avec

enfants de moins de 18 ans vivant au foyer. Le Nunavut se sert des fonds récupérés pour verser ce supplément aux parents travailleurs, et l'Agence du revenu du Canada verse cette prestation sous forme de paiement unique intégré aux prestations fédérales pour enfants. Les personnes admissibles peuvent recevoir annuellement jusqu'à 275 \$ pour le premier enfant et 75 \$ pour le deuxième. Pour être admissible, la famille doit avoir gagné un revenu d'emploi d'au moins 3 750 \$ l'année précédente.

- **Healthy Children Initiative** (initiative pour la santé des enfants) – Il s'agit d'une initiative conjointe du *Department of Education* et du *Department of Health and Social Services*. Cette initiative verse des fonds dans le cadre de deux programmes. Le premier est une initiative communautaire qui finance les services et les programmes d'intervention précoce axés sur les besoins de la famille pour les jeunes enfants (jusqu'à six ans) et leur famille. Le deuxième programme s'articule autour des services d'aide qui financent des programmes et des services en dehors du milieu scolaire pour les enfants (jusqu'à l'âge de six ans) qui ont besoin de soutiens supplémentaires pour développer pleinement leur potentiel. Les fonds sont administrés à l'aide d'un appel de proposition lancé chaque année à l'échelle du Nunavut. Les propositions proviennent d'organismes communautaires pour la petite enfance, des *District Education Authorities* (autorités scolaires de district) ou des bureaux d'Hamlet et elles sont administrées par des comités régionaux.

Tableau 35 – Nunavut : Réinvestissements et investissements liés à la PNE

	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
	Dépenses (milliers \$)	Dépenses (milliers \$)	Estimations (milliers \$)	Estimations (milliers \$)
Prestations pour enfants et Suppléments au revenu gagné Nunavut Child Benefit/Territorial Workers' Supplement	2 287	2 300	2 746	2 750
Services à la petite enfance et et aux enfants à risque Healthy Children Initiative*	486	325	--	--
TOTAL	2 773	2 625	2 746	2 750

* Pour 2002-2003 et 2003-2004, le *Healthy Children Initiative* n'a rien reçu par l'entremise des réinvestissements liés à la PNE.

Remarque : Les totaux ont été arrondis.

Tableau 36 – Nunavut : Nombre approximatif de familles et d'enfants qui bénéficient des réinvestissements et des investissements liés à la PNE

Initiatives liées à la PNE en fonction du nom du programme*	2000-2001		2001-2002		2002-2003		2003-2004	
	Nbre de familles	Nbre d'enfants						
Nunavut Child Benefit/Territorial Workers' Supplement	2 901	6 662	2 881	6 576	2 828	6 420	2 800	6 400

*Les programmes pour lesquels nous n'avons pas de données ne sont pas indiqués.



Premières nations

Avec l'aide du gouvernement fédéral, les Premières nations conçoivent une vaste gamme de programmes visant à régler les problèmes sociaux, liés à la santé, et les problèmes connexes dans les communautés des Premières nations. La composante des Premières nations de l'initiative de la PNE est l'un des principaux éléments de l'effort commun par environ 600 Premières nations et le gouvernement du Canada en vue d'améliorer les programmes sociaux à l'intention des familles à faible revenu avec enfants des Premières nations.

Conformément à la politique du gouvernement du Canada, comme les autres Canadiens et Canadiennes, les membres des Premières nations doivent profiter des programmes sociaux nationaux. La composante des Premières nations de l'initiative de la PNE assure aux familles à faible revenu avec enfants qui vivent sur des réserves, des services et des prestations comparables à ceux que reçoivent les gens qui vivent à l'extérieur des réserves. Ces services et ces prestations visent également à faire en sorte que les enfants des Premières nations aient les meilleures chances possibles de se développer pleinement en tant que personnes en santé, actives, et aptes à contribuer à leur communauté.

En 2002-2003, certaines bandes ont mis en place le projet *Family Support* (soutien aux familles) en vue de souligner l'importance des interventions précoces dans le développement des enfants ainsi que de venir en aide à la vie familiale et communautaire par l'enrichissement culturel.

Les économies réalisées au chapitre des budgets d'aide sociale des Premières nations servent à l'élaboration de toute une gamme de programmes et de services à l'intention des

familles à faible revenu avec enfants. Les projets de réinvestissement et d'investissements chez les Premières nations se classent en cinq catégories.

- **Garde d'enfants et garderies** – Mettre en place et améliorer les garderies pour permettre à un nombre croissant de familles à faible revenu d'avoir une place. On peut insister sur la nécessité de répondre aux besoins des enfants des parents qui travaillent ou qui suivent un cours de formation ou de réduire les coûts des services de garde.
- **Alimentation de l'enfant** – Ce programme a pour objet d'améliorer la santé et le bien-être des enfants au moyen de programmes de petits déjeuner, de dîner ou de collation dans les écoles ainsi que d'activités d'éducation à l'intention des parents, sur l'alimentation familiale et la préparation des repas. Il arrive qu'on livre également des paniers alimentaires à domicile pour compléter l'alimentation des enfants.
- **Développement de la petite enfance** – Services d'intervention précoce qui viennent en aide aux parents pour assurer aux enfants un bon départ dans la vie. Parmi ces projets, mentionnons la mise en place de centres de consultations pour les parents et de cours de formation visant à assurer le développement des compétences parentales.
- **Possibilités d'emploi et programmes de formation** – Programmes servant à développer les compétences des parents et des jeunes pour améliorer leurs perspectives d'emploi grâce à différents moyens, comme des projets rattachés au travail et des projets de formation ou des projets de travail d'été pour les jeunes.

■ **Enrichissement de la communauté** – Cette catégorie comprend différents projets, comme l’enseignement de la culture traditionnelle (p. ex., art, musique et narration), des projets de soutien pour les

jeunes, des célébrations, des groupes de soutien par les pairs et des activités de groupe qui aident à sensibiliser les gens de la communauté.

Tableau 37 – Premières nations : Réinvestissements et investissements liés à la PNE

Type de programme	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
	Dépenses (milliers \$)	Dépenses (milliers \$)	Estimations (milliers \$)	Estimations** (milliers \$)
Garde d’enfants et garderies	617	814	984	s.o.
Alimentation de l’enfant	5 003	6 972	7 042	s.o.
Développement de la petite enfance	3 463	1 289	947	s.o.
Possibilités d’emploi et de formation	5 079	5 739	7 900	s.o.
Enrichissement de la communauté	8 822	19 219	17 775	s.o.
TOTAL PARTIEL	22 983	34 032	34 648	S.O.
Dépenses supplémentaires par les Premières nations ayant conclu des ententes pluriannuelles et des ententes globales de financement	27 256	17 206	18 901	s.o.
Enveloppe d’investissements supplémentaires*	4 039	5 763	2 439	8 340
TOTAL	54 278	57 001	55 988	60 179

* L’Enveloppe d’investissements supplémentaires comprend les fonds remboursés à la Saskatchewan et au Yukon pour la partie des prestations pour enfants provinciale et territoriale versée sur des réserves.

** Pour 2003-2004, la ventilation des estimations n’est pas disponible.

Remarques: 1) s.o. indique que nous ne disposons pas de données à ce sujet.

2) Les totaux ont été arrondis.

3) Le ministère des Affaires indiennes du Nord canadien ne finance pas l’aide sociale dans les Territoires du Nord-Ouest et dans le Nunavut. Les réinvestissements dans ce domaine ne sont pas présentés dans ce tableau.

4) Il se peut que certaines bandes subventionnées par des ententes pluriannuelles et des dispositions pour assurer l’autonomie gouvernementale n’aient pas présenté de rapport.



Tableau 38 – Premières nations : Nombre approximatif de familles et d'enfants sur les réserves par région, qui bénéficient des réinvestissements et des investissements liés à la PNE

Region	2000-2001		2001-2002		2002-2003	
	N ^{bre} de familles	N ^{bre} d'enfants	N ^{bre} de familles	N ^{bre} d'enfants	N ^{bre} de familles	N ^{bre} d'enfants
Yukon	165	253	250	506	98	526
Colombie-Britannique	17 046	28 907	15 125	26 088	25 238	43 409
Alberta	3 396	8 354	8 218	22 273	5 998	15 054
Saskatchewan	1 294	3 599	3 117	9 598	7 404	18 803
Manitoba	6 197	14 796	6 662	16 444	6 752	14 301
Ontario	2 998	6 101	4 500	9 713	7 958	16 240
Québec	14 214	20 433	4 379	9 610	3 945	8 720
Atlantique	593	963	683	1 086	574	681

Remarques: 1) Nous ne disposons pas d'estimations pour 2003-2004.

- 2) Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien ne finance pas l'aide sociale dans les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut.
- 3) Il se peut que certaines bandes subventionnées par des ententes pluriannuelles et des dispositions pour assurer l'autonomie gouvernementale n'aient pas présenté de rapport.



Citoyenneté et Immigration Canada

Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) tient aux objectifs de la Prestation nationale pour enfants (PNE). CIC continue de venir en aide aux réfugiés parrainés par le gouvernement en réinvestissant les ajustements à l'aide sociale dans les prestations à l'intention des familles de réfugiés et de leurs enfants.

CIC administre la PNE par l'entremise de ses bureaux locaux et régionaux en suivant les lignes directrices s'appliquant à l'aide sociale de la province ou du territoire, ce qui contribue à maintenir une norme nationale pour les clients.

Le Programme d'aide au rétablissement (PAR) destiné aux réfugiés parrainés par le gouvernement comprend des mesures d'aide sociale et une gamme de services essentiels. L'aide sociale est offerte pendant douze mois, jusqu'à un maximum de 24 mois pour les réfugiés ayant des besoins particuliers. Les clients qui ne sont pas autonomes à la fin de cette période ont droit au programme d'aide sociale de la province ou du territoire. Dans les administrations qui ont choisi ce type d'approche, les prestations du PAR sont

rajustées de la même façon que les prestations d'aide sociale.

Le projet Kosovo est un projet ponctuel qui a servi à verser des fonds pour une période de deux ans et qui a maintenant pris fin. Il n'y aura plus de rapport à ce sujet après 2002. Il n'y a plus de clients du Kosovo admissibles à l'aide sociale en vertu du PAR.

Les réinvestissements et les investissements de CIC incluent :

- **Allocation pour les nouveau-nés** - Ce supplément aide les clients à défrayer les coûts de l'arrivée d'un bébé.
- **Allocation pour enfants de moins de six ans** - Il s'agit d'une prestation qui tient compte des coûts supplémentaires liés à élever de jeunes enfants.
- **Allocation pour l'entrée à l'école** - Ce supplément est versé aux familles qui ont des enfants d'âge scolaire.
- **Allocation de transport liée à la PNE** - L'allocation de transport représente un supplément qui aide les familles à payer leurs coûts du transport.



**Tableau 39 – Citoyenneté et Immigration Canada :
Réinvestissements et investissements liés à la PNE**

	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
	Dépenses (milliers \$)	Dépenses (milliers \$)	Estimations (milliers \$)	Estimations (milliers \$)
Prestations pour enfants et suppléments au revenu gagné Allocation pour les enfants de moins de 6 ans et allocation pour les nouveau-nés, allocation pour l'entrée à l'école	563	562	400	681
Autre Allocation de transport	3 286	2 292	1 492	1 174
TOTAL *	3 849	2 854	1 892	1 855

*Les montants ont diminué de 2001-2002 à 2003-2004 en raison de la disparition graduelle du projet Kosovo.

Remarque : Les totaux ont été arrondis.





LA Prestation nationale pour enfants

RAPPORT D'ÉTAPE : 2003

